

Verbatim du Conseil d'Administration du 9 mars 2020

Sous la présidence de Monsieur Alain BONNIN

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Madame Patricia FAUQUE,
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN
Monsieur Vincent THOMAS

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (présente jusqu'à 11 h puis procuration à Madame Alexandra LAURENT),
Monsieur Philippe GARNIER,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCEAT.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Monsieur Eliot BARBERIS,
Madame Louise BOUCHE,
Madame Gwladys BOUILLIN,
Monsieur Arthur SABATIER,
Monsieur Alexandre TISSIER (procuration à Madame Ambre ADAMIAK).

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE,
Monsieur Eric CHENAL,
Madame Maude CLAVEQUIN,
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN,
Madame Pascale PONSE-WILHELM (procuration à Madame Emmanuelle PUCEAT),
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU directeur général des services de l'université de Bourgogne,
Monsieur Julien MARLOT représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
chancelier des universités,
Monsieur Emmanuel RANC, directeur général des services adjoint de l'université de Bourgogne.

Ordre du jour :

Élection du Président de l'université.....	5
--	---

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 9 mars 2020)

*(La séance est ouverte à 09 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

- :- :- :- :- :- :-

Le Président.- [*NdT : début de séance manquant dans l'enregistrement*].

[...] elle sera là donc elle élargera. On sera donc au complet. Notre conseil d'administration sera au complet.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour proprement dit, ce que je vous proposerai c'est qu'on puisse se présenter les uns aux autres parce que tout le monde ne connaît pas tout le monde en particulier les membres extérieurs de notre conseil d'administration ne nous connaissent pas nécessairement donc je pense que ça sera une première occasion de faire connaissance.

Et puis je voudrais vous dire également qu'avant de rentrer dans l'ordre du jour proprement dit, vous avez vu qu'il y a un certain nombre de collègues qui sont devant la Maison de l'université, qui veulent exprimer un certain nombre d'inquiétudes devant le conseil d'administration.

J'ai accédé à leur demande, et donc j'ai proposé qu'une délégation de quatre personnes puisse venir s'exprimer et exprimer ces inquiétudes, qui sont des inquiétudes, je pense, générales sur l'évolution du monde universitaire français.

Et donc je leur ai proposé de venir s'exprimer devant le conseil d'administration, qui est le conseil d'administration nouvellement élu, c'est normal, et puis, ensuite, je leur demanderai, bien entendu, de nous laisser tous pour que l'on puisse rentrer dans notre travail de conseil d'administration. Voilà.

Donc on va, de fait, décaler un petit peu l'entrée dans l'ordre du jour proprement dit.

Mais pour l'instant, je décale encore un petit peu parce que j'attends que la Vice-présidente de Région nous ait rejoints.

Je vous explique rapidement comment on va procéder ensuite.

Il y a donc deux collègues qui ont exprimé leur candidature à la présidence de l'université, on va tirer au sort l'ordre de présentation. On travaillera en deux blocs de 30 minutes. Chaque candidat pourra présenter son projet, sa profession de foi en 15 minutes et puis, ensuite, on consacra un temps de 15 minutes, qui sera un temps de questions-réponses par les administrateurs auprès des candidats.

Donc chacun passera après l'autre.

On va tirer au sort et donc on a... Je vous montre... On a deux noms qui sont dans les enveloppes. Donc Vincent Thomas et Sébastien Chevalier. Voilà. Et donc on met cela dans l'urne. Voilà. Et c'est Jean-Marc qui tirera.

Intervenant.- La main innocente.

Le Président.- La main innocente de Jean-Marc qui tirera dans l'urne, l'ordre de passage des candidats.

C'est moi qui serai le maître du temps.

Donc je demanderai de bien respecter les temps qui sont prévus. Donc 15 minutes de présentation, 15 minutes de jeu de questions-réponses.

Pardon, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- C'est une question peut-être un peu... Parce que je ne sais pas pour les autres administrateurs, mais 15 minutes de questions-réponses, vous ne pensez pas que cela fait un peu court pour chaque candidat si l'on a un certain nombre de questions à poser à chaque candidat, vu l'ensemble des points qui concerne l'université de Bourgogne... l'université et les enjeux pour l'élection du Président ? Il me semble que 15 minutes peut être un peu un temps limité. Voilà. C'est une question. Parce que je ne voudrais pas que l'on passe rapidement sur les questions.

Il suffit que l'un des candidats, sur une réponse, prenne cinq minutes. Cinq minutes par réponse, on a trois questions, cela fait trois administrateurs qui les posent. Cela fait un peu limité, il me semble.

Le Président.- Monsieur Rollin, c'est... Dans le texte c'est « au moins 15 minutes ». Par contre, il conviendra que les deux candidats puissent bénéficier du même temps d'expression.

M. Rollin.- On verra avec le premier... D'accord.

Le Président.- Vous voyez que l'on est dans une typologie et une règle du jeu et une organisation de cette élection qui sont relativement simples ici.

On va peut-être commencer le tour des présentations en attendant que Maude Clavequin arrive.

Donc Jean-Marc, vous faites passer le micro.

Et puis s'il vous plaît, vous vous présentez et puis vous indiquez tous à quel titre vous êtes administrateur de l'université de Bourgogne.

Je vous remercie.

Mme Bouillin.- Bonjour, je suis Gwladys, étudiante et représentante Associatifs & Indépendants.

Mme Adamiak.- Bonjour à tous, Ambre Adamiak. Je suis étudiante en troisième année de Sociologie, et je suis élue sur les listes Associatifs & Indépendants.

Mme Moser-Jauslin.- Bonjour, je suis Mme Lucy Moser-Jauslin, professeure de mathématiques, élue sur la liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse ».

M. Crognier.- Bonjour, Lionel Crognier. Je suis sur la même liste que ma collègue et je suis directeur de l'UFR STAPS, maître de conférences.

M. Deroussiaux.- Bonjour, Arnaud Deroussiaux. Je suis élu représentant extérieur, représentant des organisations représentatives des personnels.

M. Clerc.- Bonjour, je suis Cédric Clerc. Je suis élu sur les listes SNPTES BIATSS.

Mme Carnet.- Bonjour, Tania Carnet. Je suis élue UNSA pour les personnels BIATSS.

M. Barberis.- Bonjour, Eliot Barberis. Je suis élu étudiant sur la liste « Bouge ton campus » et je suis étudiant en Droit.

Mme Bouché.- Bonjour. Donc Louise Bouché. Je suis étudiante en troisième année de Pharmacie. Donc élue sur la liste « Bouge ton campus ».

M. Rollin.- Jean-Emmanuel Rollin, adjoint technique de recherche et de formation, catégorie C, élu représentant du collège BIATSS pour le syndicat SNASUB-FSU.

Peggy Cénac-Guesdon.- Peggy Cénac-Guesdon, maîtresse de conférences en mathématiques. Je suis élue sur la liste « Résister, Rassembler, Reconstruire » soutenue par le SNESUP-FSU.

M. Song.- Bonjour, je suis Yang Song. Je suis élu comme personnalité extérieure, catégorie 1, de Géotec.

M. Marlot.- Bonjour, Julien Marlot. Je suis responsable du service régional de l'enseignement supérieur aux Rectorats de Besançon et Dijon et je représente le Recteur de région académique, Jean-François Chanet.

Mme Baille.- Bonjour, Nadiège Baille. Je suis directrice générale du CHU et je suis présente ici en tant que personnalité extérieure.

Mme Munier-Jolain.- Bonjour, Nathalie Munier-Jolain, Présidente du centre INRAE. Je représente les organismes nationaux de recherche.

M. Garnier.- Bonjour, Philippe Garnier. Je suis maître de « conf », élu sur la liste « Ensemble ».

Mme Lang-Ripert.- Bonjour, Elsa Lang-Ripert, directrice de l'INSPé, l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation. Je suis sur la même liste que mes deux collègues.

Mme Fauque.- Bonjour, Patricia Fauque. Moi, je suis professeur des universités, praticien hospitalier. Et donc, je suis élue sur la liste « Ensemble ».

M. Ligan.- Bonjour, Guy-Daniel Ligan. Je suis informaticien, je suis au pôle Logistique UFR 5 et l'UFR DSEP, Droit, Sciences économiques et politiques. Je suis élu sur la liste « Ensemble ».

Mme Pucéat.- Bonjour, Emmanuelle Pucéat. Je suis maître de conférences au laboratoire biogéosciences à l'UFR SVTE et je suis élue des listes « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse ».

M. Thomas.- Bonjour, Vincent Thomas, professeur de droit à l'UFR Droit, Sciences économiques et politiques et tête de liste des listes « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse ».

M. Le Moyne.- Bonjour à toutes et à tous, Luis Le Moyne, professeur des universités, spécialité énergétique, élu sur la liste « Ensemble ».

M. Sabatier.- Bonjour à tous, Arthur Sabatier, étudiant et élu UNEF.

M. Hameau.- Bonjour. Donc Denis Hameau. Je représente François Rebsamen. Je suis Vice-président à l'enseignement supérieur, recherche et innovation, et en charge du projet OnDijon et par ailleurs, Vice-président de la Région, en charge de l'économie sociale et solidaire.

Mme Laurent.- Bonjour, Alexandra Laurent, professeure en psychologie clinique et psychopathologie. Et je suis élue sur la liste « Agissons pour une autre université ».

Mme Dauphin-Benoist.- Bonjour, Stéphanie Benoist. Je suis maître de conférences à l'UFR Langues et Communication en Allemand et je suis élue sur les listes « Agissons pour une autre université ».

M. Chenal.- Bonjour à tous, Éric Chenal, proviseur du lycée Carnot. J'occupe le siège dédié aux proviseurs au conseil d'administration de l'université.

M. Chevalier.- Bonjour, Sébastien Chevalier. Je suis professeur des universités, physico-chimiste, et je suis le porteur des listes « Agissons pour une autre université ».

M. Cousson.- Bonjour à tous, David Cousson. Je travaille au SPE Vacataires et je suis agent administratif. Je suis élu en tant que BIATSS sur la liste « Agissons pour une autre université ».

Mme Tournay-Dupont.- Bonjour, Christine Tournay. Je suis responsable administrative de l'UFR des Sciences de Santé et je suis élue au CA, collègue BIATSS, sur les listes « Agissons pour une autre université ».

Le Président.- Bien. Merci à toutes et à tous.

Merci surtout pour votre engagement pour l'université de Bourgogne.

Merci particulièrement aux personnalités extérieures qui acceptent de donner de leur temps et de leur compétence pour enrichir le débat de l'université de Bourgogne.

Je vois que la Vice-présidente de Région n'est pas encore arrivée. Cela ne devrait pas tarder.

Pour ne pas perdre trop de temps, je vais proposer de faire venir dès maintenant la délégation.

Cyril, tu peux peut-être les faire venir, cela laissera le temps à Maude d'arriver.

Interruption de séance, intervention de la délégation.

Reprise de la séance.

Élection du Président de l'université

Le Président.- [NdT : début de reprise manquant dans l'enregistrement]

Nous allons tirer l'ordre des deux candidats.

M. Bourgeon.- Vincent Thomas. Sébastien Chevalier.

Le Président.- Bien, voilà.

Donc Vincent.

Je vous propose, à chacun des deux candidats, de venir vous installer à ma place. Cela sera plus facile pour vous pour vous exprimer et pour le temps de questions-réponses.

Je vais me mettre sur le côté, et puis donc, on ouvre une période de 30 minutes consacrée à Vincent Thomas, avec 15 minutes de présentation et puis au moins 15 minutes de questions, en fonction des questionnements des administrateurs.

Vincent, tu peux venir t'installer ici.

M. Thomas.- Merci.

J'ai écrit mon propos, de sorte d'être respectueux du temps de parole qui m'est imparti et éviter, vraiment, de le dépasser.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration, aujourd'hui s'achève un long processus électoral en trois temps.

Le premier a eu lieu les 4 et 5 février derniers par l'élection des membres des trois conseils centraux issus de notre communauté universitaire.

Le deuxième temps s'est déroulé le 14 février par l'élection des personnalités extérieures siégeant au conseil d'administration, dont je salue la présence aujourd'hui.

Le conseil d'administration ainsi composé est chargé, comme vous le savez, de choisir son nouveau président, qui sera également le nouveau président de l'université.

Comme j'en ai fait déclaration le 27 février dernier, j'ai l'honneur de vous présenter ma candidature à l'exercice de ces hautes responsabilités.

Cette candidature s'inscrit dans la suite de mon parcours professionnel. Elle est le fruit d'un projet et elle est la suite légitime du processus électoral de ces dernières semaines. Ce sont donc ces trois temps, mon parcours, mon projet, et la légitimité de ma candidature résultant des urnes qui rythmeront mon propos.

Mon parcours d'abord.

Je suis un pur fruit de l'université de Bourgogne. J'y ai fait mes études de droit jusqu'en 1999, année de soutenance de ma thèse et de mon recrutement

comme maître de conférences pour la faculté de Droit et Sciences politiques de Dijon.

J'y enseigne et fais mes recherches dans les mêmes domaines, à savoir le droit des sociétés et le droit du sport principalement.

Et depuis vingt ans, j'ai occupé à peu près toutes les fonctions administratives et pédagogiques possibles dans une composante universitaire.

En tant que directeur de l'Institut d'études judiciaires, j'ai accompagné les étudiants qui préparent les concours d'avocat et de magistrat.

Comme responsable du master « Juriste d'affaires », je me suis rapproché du monde socio-économique en faisant de cette formation une formation exclusivement suivie en alternance.

En tant que vice-doyen chargé de la pédagogie des Licences Droit et AES, je me suis familiarisé avec les enjeux pédagogiques de la construction des offres de formation.

Mes fonctions de doyen, ensuite, de la faculté de Droit, Sciences économique et politique m'ont permis de les vivre et de remédier à la réalité des difficultés qu'éprouve au quotidien une composante riche de 4 300 étudiants, 130 enseignants et enseignants-chercheurs, 40 personnels BIATSS et 5 centres de recherche.

En matière de recherche, outre mes publications dont la liste vous a été communiquée, j'ai participé à la fondation d'un laboratoire, le Centre Innovation et Droit, dont je suis responsable de l'axe numérique.

Et j'ai eu la chance de pouvoir créer en mars dernier la chaire Smart City et Gouvernance de la donnée, en lien avec Dijon Métropole notamment, qui est l'une des quatre chaires de notre université.

Au niveau de l'établissement enfin, j'ai été membre du conseil d'administration pendant six ans jusqu'en 2017 et ai participé aux travaux de plusieurs commissions internes à l'uB.

Au plan national, le HCERES m'a sollicité, en tant qu'expert et régulateur, en tant que président d'un comité d'évaluation puis comme membre d'un comité de visite d'une MSH.

Pour finir, toujours au plan national, j'ai siégé au sein du jury du concours de l'agrégation interne d'Économie, Gestion et Droit pendant quatre sessions.

Voilà dans les grands traits pour mon parcours professionnel.

Mon projet, maintenant, pour la communauté de l'université de Bourgogne.

Ce projet reflète la culture universitaire que j'ai acquise tout au long de mon expérience professionnelle mais s'est surtout nourri de rencontres, rencontres avec notre communauté universitaire, avec les représentants du monde socio-économique qui interagissent avec notre université, mais il est né également des réflexions menées par le collectif qui m'entoure depuis plusieurs mois.

De ces rencontres et de ces réflexions, est né un constat : l'université de Bourgogne, par son vaste ancrage territorial, par la multitude des disciplines qui y sont enseignées, par la diversité des méthodes de recherche qui s'y déploient, par les innombrables métiers exercés dans les fonctions support de l'établissement, par notre public étudiant, qui est, à l'image de notre société, pluriel dans sa sociologie, dans ses origines, dans ses aspirations, l'université de Bourgogne est une véritable mosaïque, une belle mosaïque, une véritable mosaïque et une vaste mosaïque.

J'ai donc, avec les membres du collectif qui me soutiennent, fait le choix de structurer mon projet, non pas sous la forme d'un inventaire à la Prévert égrenant de

multiples propositions s'adressant à chaque élément de cette mosaïque, mais de le construire à partir de valeurs rassemblant l'ensemble de la communauté et, au-delà de cette communauté, tous ceux qui sont attachés à une université de service public forte et indépendante, ancrée dans son territoire et participant activement au rayonnement de ce territoire.

Ces valeurs fondamentales sont au nombre de trois : l'humanité et l'humanisme, l'ouverture et l'ambition. Nos propositions s'articulent donc autour du triple objectif, d'une université humaine, ouverte et ambitieuse.

Je ne reprendrai pas l'ensemble des 41 propositions qui se déclinent dans les grands domaines de la recherche, de la pédagogie, des ressources, du bien-être, de la gouvernance de l'université.

Je souhaite évoquer brièvement devant vous ce que doit être une université, selon nous, humaine, ouverte et ambitieuse, en présentant quelques exemples emblématiques de l'état d'esprit qui m'anime.

Une université humaine d'abord.

Tout d'abord, c'est une université qui rassemble l'ensemble de sa communauté. Étudiantes et étudiants, personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé, enseignantes et enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs.

Cette humanité doit résider dans un maître-mot, la bienveillance. Bienveillance de chacune et de chacun d'entre nous à l'égard de l'autre, quel que soit notre statut, notre fonction, notre place dans la hiérarchie. Bienveillance également dans les modalités de fonctionnement de notre établissement.

Cette bienveillance n'est pas un vain mot. Si je suis élu, elle se concrétisera par une démarche de qualité de vie au travail qui sera mise en œuvre par une vice-présidente, spécialiste reconnue et consultée au plan national et international sur les questions de QVT.

Il s'agira aussi d'accompagner les collègues dans leur carrière, que ces collègues soient enseignants, enseignants-chercheurs ou BIATSS.

Par exemple, les nouveaux enseignants-chercheurs se verront proposer des formations adaptées à leur discipline pour valoriser leurs recherches. Ils seront accompagnés par des mentors ou des tuteurs plus expérimentés pour les aider à construire le début de leur carrière.

Autre exemple, les personnels administratifs au sens large verront leurs compétences cartographiées, de telle sorte qu'avec leur accord, l'université puisse accompagner leur évolution de carrière, aussi bien verticale par la promotion, qu'horizontale par l'occupation de postes où des compétences peut-être en jachère pourront être à nouveau valorisées.

La bienveillance nécessitera aussi de repenser la charte des contractuels, dont les modalités actuelles génèrent de la souffrance au travail.

Il s'agira également de porter une attention toute particulière à nos étudiants. L'actualité montre en effet que la précarité étudiante aboutit à des situations d'urgence que nous ne pouvons plus ignorer ni supporter.

Sans substituer l'université aux organismes existants, je souhaite que soit créée une cellule « Solidarité étudiante » rassemblant les représentants des associations étudiantes, les représentants du CROUS, de la médecine préventive, des élus de la CFVU, et d'autres acteurs de la société civile intéressée. Et cette cellule siègera en permanence afin de trouver une solution immédiate d'hébergement, d'alimentation ou de soins, par exemple, en attendant une prise en charge par les organismes compétents dans ces domaines.

Une université humaine n'est aussi portée que par une présidence légitimée par les urnes, qui défende au plan national et régional les acquis et les statuts de ses personnels et de ses étudiants. Et les collègues qui ont pris la parole juste avant le début de nos travaux vont dans ce sens-là et je me sens tout à fait en phase avec leurs propos.

Il faut défendre au plan national et au plan régional, comme je le disais, les acquis, les statuts des personnels, des étudiants, les valeurs de ce que j'estime être une université humaine et humaniste. Surtout au moment où les projets législatifs interrogent et inquiètent notre communauté.

Donc forts de notre succès au scrutin, je pourrai défendre, par exemple, à la CPU, auprès des élus locaux, à la COMUE et face au ministère, une vision de l'enseignement supérieur en phase avec les valeurs du service public, que j'ai toujours défendu en parole et surtout en actes.

Une université humaine donc, et une université ouverte aussi.

L'université a progressé sur ce point depuis plusieurs années. Mais que ce soit en interne ou vis-à-vis du monde qui l'entoure, l'université doit poursuivre son ouverture pour renforcer les synergies internes, pour devenir un acteur incontournable du territoire et pour développer davantage son attractivité internationale.

En interne, cela passe notamment par le resserrement des liens avec les sites territoriaux, par la promotion des échanges entre les disciplines et les chercheurs pour stimuler l'émergence de nouvelles recherches innovantes et de nouveaux parcours de formation attendus par nos étudiants, mais aussi par le monde professionnel et les territoires.

Sur le monde qui nous entoure, cela passe par le maintien de liens étroits avec toutes les collectivités locales. Bien sûr, avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, mais aussi avec Dijon Métropole. Bien sûr, les villes d'Auxerre, Nevers, Chalon, Le Creusot, Mâcon, les quatre départements où est implantée l'université de Bourgogne.

De même, il s'agira d'accroître nos coopérations avec les organismes nationaux de recherche présents sur notre territoire et cotutelles de nos laboratoires – INRAE, CNRS, INSERM, CEA.

Coopérer également avec les établissements d'enseignement et de recherche tels qu'Agrosup, avec les établissements de santé comme le CHU et le centre Georges-François Leclerc, avec lesquels nous sommes déjà intimement liés.

Il s'agira encore de développer les relations avec les établissements de formation supérieure présents sur notre territoire, à l'instar de l'École nationale des greffes, de l'École nationale supérieure d'art de Dijon ou, pourquoi pas, l'Institut national des formations notariales.

Cette ouverture sur le monde de la formation passe aussi par une coopération très étroite avec le Rectorat académique de Dijon, le Rectorat de la Région académique de Besançon, mais également avec les établissements d'enseignement secondaire, principalement les lycées, pour articuler au mieux les formations – nos formations et la formation et la réforme de la Licence avec la réforme du lycée –, pour faciliter l'orientation des étudiants et des futurs étudiants et de favoriser leur réussite, d'aménager des passerelles afin de fluidifier les parcours de formation supérieure et faciliter l'insertion en Licence des élèves de classes préparatoires ou de BTS qui le souhaitent.

Au-delà du Grand Campus dijonnais et des sites territoriaux, je renforcerai aussi nos coopérations avec les établissements de la Région Bourgogne-Franche-

Comté, aux fins de redynamiser la COMUE et dans l'objectif de participer au règlement politique et institutionnel des difficultés que nous avons rencontrées ces dernières années.

Il faut, en effet, garantir la poursuite de l'ISITE, qui est l'instrument indispensable du maintien d'une trajectoire ascendante pour notre établissement et notre territoire.

Eu égard aux contraintes de calendrier, j'ai pris l'initiative d'ores et déjà de travailler à l'élaboration de listes communes aux différents établissements afin d'apaiser l'ambiance politique à l'échelle du site Bourgogne-Franche-Comté.

Et si je suis élu, je veillerai aussi immédiatement, avec mon équipe, à ce que les services support de la COMUE deviennent rapidement opérationnels pour qu'elle puisse exercer pleinement les compétences qui lui ont été confiées et rassurer aussi le jury international qui statuera sur le maintien de l'ISITE à l'automne prochain.

L'université doit aussi s'ouvrir davantage sur le monde socio-économique en créant un guichet unique permettant à nos partenaires, entreprises bien sûr, mais associations, collectivités locales, de s'adresser à nous facilement pour des offres de stages, des formations courtes ou des expertises, pour recourir à l'alternance et bien d'autres choses encore.

Une fondation universitaire sera également créée pour faciliter le mécénat et l'émergence de nouvelles chaires industrielles ou universitaires.

L'entrepreneuriat étudiant sera promu, en lien avec PEPITE-BFC, tout comme la création de *start-up* d'une manière générale et le développement de l'économie et de la connaissance en partenariat, je l'espère, avec les collectivités locales qui le souhaitent.

Un *fab lab* sera institué également pour favoriser les échanges entre étudiants et enseignants-chercheurs, d'une part, et les acteurs du monde socio-économique qui souhaitent recourir au savoir-faire de notre établissement, d'autre part.

L'ouverture de notre université concerne aussi l'international dont la politique de notre établissement a privilégié les relations avec l'Asie ces dernières années, et qui peut s'enorgueillir de bénéficier avec FORTHEM d'une très belle alliance avec six autres universités européennes.

Cette politique produit de très bons résultats. Il faudra la poursuivre.

Mais j'entends aussi que nous développons davantage les relations avec l'Europe de l'Est, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, l'Amérique du Nord, notamment le Canada, territoires avec lesquels nous pourrions alimenter une réflexion en matière pédagogique et coopérer plus étroitement dans les domaines scientifiques.

Donc une université humaine, une université ouverte, mais aussi une université ambitieuse.

Ma profession de foi énonce un certain nombre de propositions que je ne reprendrai pas ici intégralement pour une question de temps.

J'ai donc choisi de vous en présenter trois qui sont emblématiques de l'ambition que je souhaite porter, au profit de chaque membre de notre communauté.

Première ambition, c'est l'élaboration d'une charte des valeurs de l'université de Bourgogne.

L'idée est de souder la communauté autour de valeurs fondamentales partagées telles que l'éthique scientifique, l'intégrité scientifique, le respect des différences, les principes d'inclusion et d'égalité, ou encore d'écocitoyenneté.

Il s'agit d'en faire un texte identifiant de notre communauté qui sera le fruit d'une très large concertation, un texte qui ressemble à notre communauté et qui la lie par l'adhésion et qui nous lie les uns aux autres par l'adhésion à ce texte-là.

Alors la charte servira à notre établissement en promouvant de nouveaux comportements responsables. Par exemple, en matière de mobilité, de traces carbone, d'utilisation des ressources naturelles et de l'utilisation de ressources énergétiques. Et donc, cette charte permettra de fonder une véritable politique environnementale.

La deuxième proposition concerne la stratégie en matière de ressources humaines qui doit reposer sur un dialogue social renoué entre l'établissement et les personnels par l'intermédiaire de leurs représentants, afin de permettre une gestion pluriannuelle des emplois tenant compte des compétences de chacun qui, je le rappelle, seront cartographiées.

Dans le domaine des primes, je demanderai à ce que la politique indemnitaire au profit des personnels BIATSS soit révisée dans un objectif d'amélioration mais aussi de respect des contraintes budgétaires car il n'est évidemment pas envisageable de retomber dans un plan de retour à l'équilibre financier.

La troisième proposition concerne la pédagogie sur laquelle l'université n'a pas porté de réflexion collective depuis de nombreuses années. Je provoquerai donc des états généraux, si je suis élu, de la pédagogie qui permettront de rassembler la communauté autour de cette question à une époque où les habitudes d'apprentissage de nos étudiants ont considérablement évolué et à une époque où, finalement, ces habitudes interrogent la manière dont nous devons continuer à transmettre les savoirs universitaires de haute qualité et à faciliter le développement des compétences qui font l'excellence des formations universitaires.

C'est cet esprit de renouveau qui dicte mon projet, dans le droit fil de la volonté de réécrire, au XXI^e siècle, le pacte de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche qui nous lie à la société.

C'est à ce projet que je vous propose de participer dans le cadre d'une université rassemblée autour de valeurs fortes d'humanité, d'ouverture et d'ambition.

Ce rassemblement, vous pouvez le faciliter en tirant les conclusions des résultats électoraux des 4 et 5 février derniers.

J'ai, en toute transparence et sincérité, porté des propositions réalistes et réalisables, me semble-t-il, et proposé publiquement une équipe, si je suis élu, pour que chacun puisse évaluer la compétence, l'implication et les valeurs de la future gouvernance.

La communauté a ainsi placé nos listes en tête des suffrages. Sur les trois conseils centraux, nous avons obtenu 33 sièges, quand la liste suivante en a obtenu 23.

Au cours de l'élection, et au travers des résultats, j'ai entendu l'inquiétude des collègues BIATSS parfaitement compréhensible dans le contexte de ces trois dernières années de plan de retour à l'équilibre financier.

Le projet que je compte mettre en œuvre au cours des quatre prochaines années, si vous m'accordez votre confiance, visera à répondre à cette inquiétude.

À preuve, ma volonté de renouer le dialogue social, de favoriser les évolutions de carrière, d'améliorer les conditions de travail par une politique de QVT ambitieuse et de réinstaurer une politique indemnitaire marquant la reconnaissance de l'Institution envers tous ceux qui, par leur effort soutenu, ont participé au rétablissement de notre université.

L'élan démocratique qui a porté les listes « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse » légitime de m'accorder votre suffrage afin de rassembler notre communauté autour d'un véritable projet d'avenir.

Je vous remercie de votre attention et me tiens à votre disposition évidemment pour toute question.

Le Président.- Merci, Vincent.

Donc une intervention de 16 minutes et on va pouvoir maintenant ouvrir le jeu des questions-réponses pendant une quinzaine de minutes.

David ?

M. Cousson.- Oui.

Le Président.- Vous avez la parole.

M. Cousson.- Vincent, je vais te poser une question sur les ressources humaines.

Par rapport à la charte contractuelle qui a été votée, je crois, en 2014, tu avais voté pour. Donc je voulais savoir si... Avec ton équipe, si tu es élu, et par rapport à la nouvelle loi « fonction publique », quel est le devenir des CDD ? Des CDD de plus de six ans actuels et des CDI en cours.

Merci.

M. Thomas.- Oui... C'est une question importante et je te remercie de la poser, David.

Effectivement, la charte des contractuels a provoqué un certain nombre de souffrances, je crois, au travail et notamment le principe des trois ans, c'est-à-dire les périodes contractuelles de trois ans, trois fois un an, à l'issue desquelles les collègues contractuels ne sont pas renouvelés.

Cela engendre un certain nombre de difficultés dans les services parce que cela surcharge le travail des titulaires, cela précarise nos collègues contractuels qui travaillent au service de l'université.

Et donc je propose et j'ai proposé au cours de la campagne de revenir sur cette charte des contractuels et de partir du principe que la durée minimale d'embauche est de quatre fois un an et surtout de cinq ans minimum, à condition que cette cinquième année s'accompagne à la fois de la volonté du service d'accueil de continuer à travailler avec ce collègue, d'une part, et, d'autre part, parce que je sais très bien que les... il y a à peu près environ 600 contractuels dans notre université, qu'il sera budgétairement et malheureusement impossible de conserver tout le monde et donc soit de CDIser tout le monde soit de titulariser tout le monde.

Donc l'idée, c'est d'inciter les collègues concernés, au cours de la cinquième année, de suivre une formation au sein de l'université de Bourgogne qui permettra aux personnes, à défaut de pouvoir rester chez nous, de poursuivre leur carrière à l'extérieur sans avoir de rupture dans leur carrière professionnelle, c'est-à-dire sans être en rupture d'emploi. Voilà.

Donc cela, c'est une... je crois, une réforme à la fois réaliste et réalisable qui permet d'améliorer le sort de nos collègues contractuels et d'améliorer également, de limiter d'une manière générale le *turnover* dans les services, *turnover* qui crée de la souffrance au travail chez les titulaires.

M. Cousson.- Très bien. Donc tu as répondu pour les CDD.

J'insiste un petit peu. C'est pour les CDD qui ont plus de six ans. Il y en a une grande majorité... Enfin, il y en a un certain nombre à l'université. Donc quel est leur devenir, à ces gens-là ?

Parce qu'à l'époque, on leur proposait un CDI.

Donc qu'est-ce qu'ils vont devenir pour ceux de six... plus de six ans ?

Et ceux qui ont déjà un CDI, qu'est-ce qu'on va leur proposer ?

M. Thomas.- Alors, je vais parler en termes d'objectifs dans la mesure où ces objectifs-là sont étroitement dépendants des ressources et donc du budget de l'université de Bourgogne.

Donc à défaut de résultat, je peux parler des moyens que j'aimerais mettre en œuvre et des objectifs vers lesquels je tendrai, si jamais je suis élu. Et ces objectifs, bien sûr, c'est un objectif de CDIisation, dès lors que c'est possible, bien sûr.

En ce qui concerne les écarts de rémunération entre les contractuels et les titulaires notamment, là encore, mon objectif sera de rattraper le plus possible ces écarts de rémunération.

Mais c'est bien un objectif qui sera étroitement dépendant du budget, j'en ai bien conscience.

Je n'ai pas de baguette magique à ma disposition pour pouvoir satisfaire ce qui correspond, pour moi, à une véritable conviction de traitement équitable et égalitaire entre les collègues qui travaillent au sein de l'université de Bourgogne.

M. Cousson.- Merci.

Le Président.- Monsieur Rollin et puis, ensuite, Peggy Cénac.

M. Rollin.- Oui. Je prends la parole puisque l'on est déjà sur la politique RH des BIATSS.

Vous l'avez souligné... Alors moi, j'ai un problème avec un mot que vous employez parce que cela fait très paternaliste, « bienveillance ».

Si vous voulez, si je reprends... Cela fait assez longtemps que je suis représentant du personnel. Les différents présidents, tout à coup, au moment de l'élection, redécouvrent que les BIATSS sont maltraités et que l'on va renouer le dialogue social. Alors on met des termes différents.

J'ai repris... Je ne donnerai les termes que le Président Bonnin avait utilisés lors de sa campagne lors du premier mandat et lors du deuxième mandat, mais je pourrais peut-être aussi citer des mots qu'avait utilisés la Présidente Béjean.

On était un peu sur les mêmes thèmes : « Oui, on va faire... On va écouter. On va écouter ». Et on n'a jamais connu... À chaque fois, le dialogue s'est dégradé.

Donc là-dessus, j'ai quand même un petit problème sur la bienveillance.

Mais sur la question des RH, moi j'ai... Au-delà, sur les contractuels... La question sur l'application de la loi du 6 août 2019, la loi « de destruction de la fonction publique ». Moi, c'est ainsi que je l'appelle. Non pas sur les contractuels, mais sur les missions qui vont être données aux contractuels puisque cette loi-là, pour la première fois... Des fonctions pérennes de direction et les fonctions qui sont habituelles, qui sont la structuration même de notre université et qui en fait le suivi... Les fonctions vont être autorisées... vont être pourvues par des recrutements.

Jusqu'à maintenant, les recrutements de contractuels étaient sur des fonctions... sur des emplois qui nécessitaient un apport de travail supplémentaire, une charge de travail ou des missions temporaires.

Là, pour la première fois, les missions pérennes de l'université vont pouvoir être recrutées.

Allez-vous là-dessus... C'est-à-dire que vous allez, dans ces cas-là, remplacer des contractuels... des titulaires qui assuraient une certaine forme de liberté... d'autonomie, par rapport à la... à la... Comment ? À la présidence. Ils n'étaient pas liés par ce lien de recrutement... Comment ? De subordination liée... « Dans six mois, dans un an, je vais avoir mon contrat qui va être renouvelé ».

Là, les titulaires ont cette capacité d'autonomie puisqu'ils doivent évaluer les prises de décision aussi en fonction du cadre juridique.

Est-ce que vous allez aller sur cette partie-là ?

Parce que les lignes directrices qui sont apparues... de gestion qui sont apparues le 26 décembre le veulent.

Allez-vous supprimer des postes... remplacer des postes de fonctions pérennes de titulaires par des contractuels ?

Parce que cela, c'est un gros problème en termes d'organisation.

Le deuxième, c'est... Je vous fais un *package* sur les RH, comme cela, on n'en parlera plus. En tout cas de mon point de vue.

Sur... Vous avez parlé de la politique indemnitaire revue.

Je rappelle quand même que la politique indemnitaire de l'université a fait l'objet d'un gros travail de la part des... aussi bien en groupe de travail qu'en comité technique, par les représentants du personnel, il y a moins de trois ans.

Qu'est-ce que vous mettez derrière ? Est-ce que...

Parce que ce qui est problématique pour un certain nombre d'entre nous... On sait qu'il y a une tendance à vouloir lisser les primes sur laquelle, moi, je ne suis pas forcément d'accord.

Je suis d'accord que sur « à mission égale, grade égal », on a les mêmes primes, OK. Mais quand, dans les mêmes grades et dans les mêmes missions, certains ont des... Ont des... Comment ? Des... Par exemple, des conditions de travail... Des astreintes, des amplitudes horaires qui ne sont plus prises en compte, que certains ont des conditions, des responsabilités juridiques qui ne sont pas... qui ne sont plus prises en compte, est-ce que cela, vous allez le lisser ? Ou est-ce que c'est mettre, non pas le...

Moi, je suis sur l'équité et non sur l'égalité. L'équité, c'est-à-dire que l'on prend aussi en considération chacune des missions qui sont exercées et l'ensemble des... dans les cadres, là, dans lesquels cela s'exerce.

Voilà la question de politique indemnitaire qui, pour moi, est primordiale et qui n'avait jamais été tenue là-dessus.

Donc j'en ai trois.

Sur le dialogue social, est-ce que la « bienveillance », est-ce un seul mot et que moi, je veux que cela soit simplement... Vous l'avez dit : « Moi, je ne fais pas des propositions à la Prévert », mais quel engagement vous pouvez prendre sur la bienveillance ? De quelle manière ?

Parce que c'est bien beau de dire que l'on va le faire.

Sur la... Sur les fonctions pérennes, est-ce qu'elles vont être continuées... elles vont être... elles vont être exercées par les personnels titulaires ?

Et sur la politique indemnitaire.

M. Thomas.- Bien, alors je comprends pourquoi il fallait plus de quinze minutes de questions-réponses, mais je vais répondre à chacun des trois points, qui sont trois points importants, effectivement.

Le premier, le terme de « bienveillance ».

Oui, vous avez raison, le terme de « bienveillance » est parfois galvaudé. Il ne l'est pas du tout dans mon esprit, il ne l'est pas du tout dans ma bouche.

« Bienveillance » n'a rien à voir avec « complaisance », par exemple, « démagogie » ou « paternalisme ».

La bienveillance, c'est d'abord un mode d'action et de relations avec l'ensemble des collègues qui participent à une communauté, et je vais vous donner l'exemple de... finalement, qui est celle de mon expérience de doyen de la faculté de Droit, Sciences économique et politique.

Il y a cinq ans, mon mandat s'est achevé en décembre... à la mi-décembre 2019. Il y a cinq ans... un peu plus de cinq ans, lorsque je suis arrivé à la tête de l'UFR Droit, Sciences économique et politique, sur les 40 BIATSS, on avait un *turnover* extrêmement important.

Un *turnover*, pourquoi ? Parce que les gens fuyaient. Les gens fuyaient l'UFR Droit pour des questions d'ambiance, de... Voilà, qui étaient liées aux personnes, qui étaient peut-être liées aussi à l'organisation et qui étaient peut-être liées à l'absence d'écoute systématique entre la hiérarchie et puis les différents échelons de cette hiérarchie, jusque... jusqu'à la base.

On avait également... Deuxième indicateur de souffrance au travail, en dehors du *turnover*, on avait aussi beaucoup de congés maladie. Voilà. Et c'étaient des congés maladie de pathologies qui attestaient très probablement un lien avec le... avec les conditions de travail.

Donc avec l'équipe décanale, avec ma responsable administrative, on a pris... on a fait le pari de la bienveillance, tout simplement de rencontrer les gens, d'essayer de régler au jour le jour les problèmes qui se posaient dans tel et tel secrétariat, dans tel bureau, entre collègues.

On a essayé d'améliorer également les processus de travail.

Et petit à petit, il a fallu quelques années, j'estime à peu près à deux ans et demi, trois ans, pour que... pour que, finalement, les collègues ne fuient plus l'UFR Droit, Sciences économique et politique, que le *turnover* prenne fin, ou que lorsqu'un collègue ou une collègue demande son... sa mutation, ce soit pour des considérations liées à son évolution de carrière et non pas pour fuir une situation délétère.

De même, deuxième indicateur, les congés maladie, il n'y en a quasiment plus dans notre UFR.

Donc j'entends par là que, sans jamais être complaisant, ni « démagogique », ni paternaliste, le fait de prendre en considération la souffrance au travail, d'essayer de mettre fin à des inimitiés dans certains services, lorsque les personnes sont dans le même bureau, bref, d'être à l'écoute, d'être attentif, de répondre aux questions le plus rapidement possible, c'est déjà un progrès, on va dire, dans les conditions de travail, considérable qui s'est constaté par la baisse des deux indicateurs que je vous mentionnais.

La deuxième... Le deuxième aspect de votre question, c'est « recourir aux contractuels pour remplacer les titulaires ».

Alors, très clairement, dans mon esprit, il n'en est absolument pas question, voilà. Je ne peux pas vous le dire autrement.

Je ne le souhaite pas. Je ne le souhaite pas parce que vous avez souligné l'avantage, effectivement, d'avoir sur des postes pérennes des personnels qui sont expérimentés sur ces postes. Et dans mon esprit, très clairement, je ne le souhaite pas. Je ne souhaite pas y arriver.

Maintenant, quelle sera la marge de manœuvre qui nous sera accordée par la loi ? Quelle sera la marge de manœuvre qui nous sera accordée par l'État en matière budgétaire ?

Je compte bien, d'ailleurs, gagner des marges de manœuvre budgétaires par divers moyens, sur lesquelles nous pourrions revenir si vous le souhaitez. Mais en tout état de cause, je ne souhaite pas que nous poursuivions cette contractualisation des titulaires.

En ce qui concerne maintenant le troisième point, la politique indemnitaire.

Alors, je sais, sur ce point, que nous n'avons pas nécessairement la même vision des choses, mais je pense que lorsque dans une université, différents collègues travaillent dans le même niveau de catégorie, de responsabilités, ils doivent percevoir le même niveau d'indemnités.

Nonobstant la diversité des tâches rattachées à chaque poste de travail, mais qui sont différentes selon les différents services et selon les différentes fonctions occupées par les collègues, les uns et les autres.

Et je crois que nos collègues BIATSS, d'une manière générale, ne comprennent pas très bien, alors qu'ils travaillent parfois dans les mêmes composantes, dans les mêmes laboratoires, dans la même université, qu'ils soient traités différemment d'un point de vue indemnitaire par rapport aux autres. Voilà.

Et donc effectivement, j'ai une position sans doute plus égalitariste que la vôtre, mais qui ne me semble pas inéquitable pour autant.

Le Président.- Peggy Cénac, vous voulez intervenir ?

Mme Cénac-Guesdon.- J'avais deux questions.

La première question concerne la loi de programmation pluriannuelle de la recherche suite à la visite de la délégation tout à l'heure.

Donc concrètement, ce que je souhaite vous demander, c'est comment vous pensez peser dans le... je vais dire, dans le rapport de forces, en tout cas dans la phase d'écriture... de finalisation d'écriture de la loi actuellement ?

Ma deuxième question comporte plutôt la question de l'ISITE.

Donc vous avez rappelé dans votre discours l'importance que vous accordez à l'ISITE.

Donc je fais référence ici à la lettre de Mme la Ministre dont nous avons déjà eu l'occasion de discuter.

Donc je voudrais savoir exactement concrètement jusqu'où vous seriez capable d'aller pour sauver l'ISITE, donc en particulier sur les trois points évoqués dans la lettre de Mme la Ministre.

Aller au-delà de la fédération d'établissements ? Le transfert de compétences au-delà de la coordination à la COMUE ? Et le transfert de personnel ?

Sur ces trois points en particulier, je voudrais savoir jusqu'où vous êtes capable d'aller pour « sauver » l'ISITE.

M. Thomas.- Oui.

Alors, sur la LPPR, la loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

D'abord, ce n'est pas encore une loi. Ce n'est même pas un texte qui a été diffusé. Il est extrêmement difficile de savoir ce qu'il y a exactement dedans.

Néanmoins, on voit bien qu'un certain nombre d'informations ont diffusé et je me suis, pendant la campagne, d'ores et déjà positionné en opposition aux éléments principaux de cette loi.

Pendant un moment, il était question... On ne sait plus trop si c'est encore d'actualité, de mettre fin, par exemple, à la référence des 192 heures TD pour les services. J'y suis totalement opposé.

Il a été question de développer ce que l'on appelle les *tenure tracks*, et les rendre systématiques dans le cadre de recrutements de nouveaux collègues en attendant qu'ils deviennent de véritables universitaires (*mot inaudible*), on va dire. J'y suis parfaitement opposé.

Il était question également de supprimer le CNU et la qualification des maîtres de conférences et j'y suis également opposé parce que je pense qu'une expertise des travaux de recherche d'un futur collègue doit être faite en dehors de l'établissement, de telle sorte que l'on puisse avoir un œil extérieur.

Donc sur ces trois points principaux, je me suis positionné très clairement, je me repositionne aujourd'hui très clairement.

D'une manière générale, sur la contractualisation.

Vous avez bien vu que je suis opposé à la contractualisation des fonctions dans la fonction publique d'une manière générale. Donc évidemment, tout volet de contractualisation des enseignants-chercheurs ne me satisfait pas à titre personnel.

Maintenant, comment faire pour peser sur l'écriture de cette loi ?

D'abord, il faut en parler. C'est ce que nous faisons. Il faut en parler collectivement, il faut que l'ensemble des corps intermédiaires se mobilise. Et si moi, je suis élu, bien évidemment, je relaierais nos oppositions. L'opposition, je crois, très largement partagée par la communauté de l'université de Bourgogne, mais si j'en crois les mouvements sociaux actuels par une grande partie de nos collègues enseignants-chercheurs.

Donc je relaierais, bien sûr, à la CPU. Je relaierais également auprès des élus locaux de notre territoire Bourgogne-Franche-Comté, qu'il s'agisse des sénateurs, des députés, des conseillers départementaux, régionaux, des maires, présidents de métropole ou de communauté d'agglomération, évidemment, pour que notre parole trouve le plus large écho.

Mais quand je dis « notre parole », ce n'est pas un « nous » présidentiel, c'est un « nous » de la communauté universitaire, bien entendu.

Le deuxième point de la question, c'était la lettre du 29 janvier 2019 de la ministre qui, d'abord, est plutôt une bonne nouvelle puisqu'elle nous permet... elle permet à l'université de Bourgogne et à la COMUE et à l'ensemble des établissements membres de la COMUE et du consortium ISITE de soutenir, finalement, devant le jury international le premier bilan de la mise en œuvre de l'ISITE au mois d'octobre ou novembre prochain.

Donc c'est plutôt une bonne nouvelle, plutôt encourageante. Cela signifie que l'État n'a pas encore pris la décision de nous le retirer, ce qui permet de financer bon nombre de projets de recherche et, je crois, un laboratoire sur deux dans notre université. Donc c'est très important.

Sur les exigences, maintenant, qui figurent dans cette lettre de janvier, je remarque une chose, c'est que ces exigences ne sont pas du tout inscrites dans un calendrier. C'est-à-dire que cela doit être une trajectoire, n'est-ce pas ? Une trajectoire de plus grande intégration dont on sent bien, dans le... dans l'esprit des

auteurs de la lettre, qu'il s'agit en réalité de créer une situation qui empêche tout retour en arrière.

Pour ma part, je suis partisan d'une stratégie qui consiste d'abord à trouver un accord entre les différents membres du consortium de l'ISITE et des établissements membres de la COMUE, qu'il faut absolument que l'on conserve l'ISITE et que, pour conserver l'ISITE, il faut que nous mettions en ordre de marche la COMUE qui a été passablement défaillante ces dernières années dans la mise en œuvre d'ISITE.

Mais que pour mettre en ordre de marche, on va dire, la COMUE, il faut d'abord que l'on s'entende politiquement.

Cet accord politique, comme je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos, il s'est fait autour de listes communes, d'une candidature commune qui est publique maintenant puisque Dominique Grevey, qui est tête de liste des listes communes que nous avons mises en place entre les différents établissements... Comment ? A envoyé un message à la communauté ces derniers jours.

Et donc, ces listes représentent toutes une tendance des différents établissements et, je crois, vont permettre d'apaiser le climat politique et donc de créer les conditions qui permettront aux services support de la COMUE d'être en ordre de marche et de fonctionner.

Ceci étant, à plus long terme... Et c'est ce à quoi nous engage la lettre du 29 janvier. À plus long terme, est-ce que je suis favorable à une plus large intégration des établissements ?

Moi, je crois tout à fait que si la COMUE fonctionne correctement, il est tout à fait porteur et possible de maintenir, finalement, les compétences qui ont été transférées à la COMUE, de les mettre en œuvre et de satisfaire aux exigences de l'État, finalement, dans sa volonté d'inscrire notre stratégie de recherche commune au niveau de la politique de site Bourgogne-Franche-Comté.

Donc je crois que c'est possible et je crois que nous pourrons en faire la preuve à l'État afin de lui faire comprendre que finalement une université fédérale, améliorée, je dirais, dans son fonctionnement et dans ses statuts... une université fédérale permettra parfaitement d'atteindre les souhaits de la politique nationale voulue par l'État.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci.

Le Président.- Stéphanie Benoist.

Mme Dauphin-Benoist.- Merci.

Alors moi, j'avais aussi prévu une question sur la COMUE. Du coup, vous y avez en partie répondu, mais peut-être que...

En fait, la question de Peggy, elle portait essentiellement sur ISITE et je voudrais savoir si vous aviez un projet ou une vision pour la COMUE qui dépasse ISITE, parce que ce n'est pas exactement la même chose.

Comment vous envisagez... En dehors des problèmes de fonctionnement que vous avez mentionnés tout à l'heure, comment vous envisagez la collaboration avec les différents établissements de l'université fédérale et pour quoi faire ?

Et puis, du coup, comme vous avez... Enfin, je vous laisserai répondre à cette question mais j'aurai une deuxième petite question sur... Qui n'a rien à voir, mais qui concerne votre position sur l'avenir des disciplines à faibles effectifs puisque certaines ont été très menacées dernièrement.

Et donc je parle des Lettres classiques, de l'Italien, de l'Allemand, de la « Philo ».

Comment... Est-ce que vous avez réfléchi à leur rôle dans le paysage de formation et de recherche à l'uB ?

Merci.

M. Thomas.- Très bien.

Alors, sur l'articulation ISITE-COMUE-établissements.

Je pense que d'abord, effectivement, l'ISITE n'est pas toute la COMUE. Il y a RITM-BFC. Mais surtout, la COMUE, c'est aussi les six pôles thématiques qui se croisent avec les trois axes ISITE. Donc effectivement, c'est plus large.

Mais il ne faut pas oublier que la COMUE, normalement, elle est chargée d'harmoniser finalement la stratégie en matière de recherche des différents établissements du territoire Bourgogne-Franche-Comté qui participent à sa constitution.

Donc effectivement, vous avez raison, cela n'est pas que l'ISITE, c'est bien d'autres choses.

Maintenant votre question, en arrière-plan, soulève celle de l'articulation finalement des établissements avec la COMUE. Est-ce que les établissements vont demeurer autonomes ? Est-ce qu'ils vont pouvoir mener leurs propres politiques ?

Moi, je le crois. Je le crois absolument. Le modèle européen nous montre que l'on peut transférer... que les États peuvent transférer à l'Union européenne un certain nombre de compétences mais continuer de mener une politique autonome, indépendante des autres États dans les domaines qui ne sont pas transférés.

Donc je crois évidemment à cette possibilité et je pense que c'est un modèle qui fonctionne au plan européen, malgré les crises politiques qui peuvent se poser. Qui viennent de se poser. Je pense au Brexit, évidemment.

Mais je pense que c'est un modèle tout à fait inspirant qui pourrait... qui peut parfaitement servir, on va dire, d'exemple à ce que nous pouvons faire de notre COMUE et de notre territoire universitaire et d'enseignement supérieur et de recherche bourguigno-franc-comtois.

En ce qui concerne maintenant les Lettres classiques et l'Italien.

Lors de la campagne, et bien avant même qu'elle commence officiellement, j'ai rencontré les collègues de Lettres classiques, j'ai rencontré les italiénistes. Je les ai rencontrés, je leur ai fait part de mon regret de voir effectivement ces formations disparaître en Licence notamment et en Master également et je leur ai proposé de réfléchir à des solutions de réintroduction d'un parcours, par exemple, Lettres classiques dans la Licence Lettres et puis d'un... la création d'un DU Italien au niveau Licence qui permettrait de renouer avec l'enseignement de l'italien.

Nous avons trouvé un accord avec ces collègues et donc je me suis engagé en tant que candidat, et je réitère cet engagement publiquement aujourd'hui, à accompagner la recréation d'un parcours Lettres classiques en Licence Lettres et à accompagner la création du DU, qui serait un DU Traduction littéraire probablement, mais cela n'est pas encore tout à fait finalisé, et qui permettrait... Traduction littéraire italienne, pardon. Et qui permettrait donc de réintroduire à ce niveau-là l'enseignement de l'italien dans notre université.

Tout cela participe d'une conviction. D'une conviction qu'une université de service public, bien sûr, doit être responsable dans la gestion de son budget, mais qu'en même temps, nous sommes le fruit d'une histoire, nous sommes porteurs de valeurs, de valeurs d'humanité, d'humanisme, et je crois qu'il faut absolument faire le

maximum pour éviter la fermeture de... on va dire, de parcours de formation qui sont historiquement inscrits dans notre... dans nos gènes d'université de service public.

Le Président.- Merci.

Une question ?

Allez-y.

M. Sabatier.- Alors, Monsieur Thomas, vous le savez, nous sommes, comme vous, très attentifs à l'avenir de la COMUE. Malheureusement, depuis plus d'un an, les étudiants n'ont pas pu s'approprier les cadres de gouvernance, ce qui rend la situation très préoccupante.

Nous avons l'année dernière un désaccord profond sur la réforme statutaire de la COMUE et notamment sur ce que devait être le processus électoral.

Cependant, nous avons pu échanger à ce sujet au cours des dernières semaines et avoir votre vision, ce qui me pousse à vous poser la question suivante : quelle est votre vision pour le processus électoral au sein de la COMUE de demain ?

Merci.

M. Thomas.- Merci pour cette question technique et institutionnelle.

Effectivement, je... L'analyse, on va dire, du fonctionnement de la COMUE au cours des dernières années montre que finalement l'un, peut-être, des problèmes majeurs de cette COMUE dans son processus électoral, c'est que la COMUE est le fruit de la volonté des établissements, mais que les conseils centraux sont composés de candidats qui ne sont pas représentants de ces établissements, mais représentants de listes inter-établissements.

Et donc, en raison de ce... du *hiatus* qui peut résulter et qui a produit des effets « paralysie », finalement, au cours des dernières années à la COMUE, l'idée effectivement m'est venue, là encore, de nous inspirer du processus électoral européen qui, lui, fonctionne parfaitement. Et l'Union européenne n'a jamais été bloquée malgré les crises politiques qui l'ont secouée au cours des décennies... des dernières décennies.

Ce processus électoral, il est fondé sur quoi ? Tout simplement sur des collèges électoraux qui comprennent les États membres... qui correspondent, pardon, aux États membres de l'Union européenne.

Et donc ce que je proposerai effectivement, mais cela demande un large consensus des différents membres de la COMUE, c'est d'avoir... d'instituer des collèges électoraux par établissement et non plus inter-établissements.

Néanmoins, c'est vrai que nous nous sommes rencontrés, nous avons échangé sur ce point, vous m'avez fait part de votre inquiétude de ce système parce que vous estimez... en tout cas, les étudiants estiment que cela rendrait, on va dire, la représentativité étudiante défailante.

Donc on a échangé ensemble et je me suis rangé de votre avis en pensant, finalement, à la réflexion, qu'il est tout à fait possible de prévoir des collèges électoraux pour les différentes catégories de personnel de l'université... enfin, des universités et des établissements membres de la COMUE, d'une part, et puis un collège électoral inter-établissements pour les étudiants puisque, il y a un bon argument pour cela, c'est que les associations étudiantes sont souvent présentes et entretiennent souvent beaucoup plus de lien entre les établissements que les différentes... les collègues, on va dire, enseignants-chercheurs, BIATSS, par exemple. Voilà.

Donc je ne suis pas opposé à cette possibilité qui me semble à la fois respecter la volonté étudiante, mais respecter également un *process* électoral qui soit plus attaché aux établissements membres de la COMUE.

Le Président.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Oui.

Alors moi, j'ai une question... Enfin, c'est un ensemble de questions... C'est une interrogation sur la partie... Parce que l'on parle beaucoup d'orientation, de pédagogie, la QVT, la COMUE.

Il y a une question importante. La question budgétaire financière.

Je n'ai trouvé dans votre programme aucun véritable projet d'investissement.

Vous avez parlé, lors de votre présentation, d'un campus plus durable avec des mesures qui... Dans votre... dans vos propositions, vous faites un certain nombre de pistes de travail, mais qu'il va falloir financer.

Comment... On parle de campus durable. Par exemple, en investissement... Avez-vous sur cette question-là...

Moi, il y a une question qui m'intéresse énormément et qui intéresse beaucoup de collègues.

Nous avons des bâtiments qui sont des passoires énergétiques. Aucun investissement n'a été fait dessus.

Alors, c'est bien beau de vouloir mettre en place les plateformes mobilité pour être dans un campus durable de je ne sais quel label, mais si c'est pour avoir des passoires électriques ou des passoires énergétiques où tout... dans tous les bureaux, tout le monde a un radiateur à côté, un petit grille-pain qui tourne à fond toute la... à fond les ballons tout... pendant tout l'hiver, cela ne sert pas à... On peut... On fait un affichage pipeau. Je le dis comme cela.

Donc j'aimerais savoir, là-dessus, quelle est votre volonté en termes d'investissement.

La deuxième, vous avez parlé d'inclusion. Nous avons des bâtiments qui ne sont pas du tout adaptés sur... pour l'accueil de personnels en situation... que ce soit des personnels ou des étudiants à mobilité réduite. Je pense simplement... Vous allez au bâtiment Gabriel. Parce que vous êtes venu y faire une réunion publique. Vous avez vu. Vous avez une fosse dans l'allée... En entrant dans le hall, vous avez une fosse et vous avez trois marches de chaque côté pour passer. Bonjour pour les personnels et pour les étudiants. Voilà.

Ces questions-là ont un impact au-delà de la volonté de le dire.

Parce que jusqu'à maintenant on nous a toujours répondu : « Tant que l'État ne mettra pas d'argent, on ne mettra pas d'argent ». Mais c'est beau de vouloir mettre de l'affichage, de l'inclusion, quand on ne fait pas les travaux pour permettre l'inclusion.

Donc sur la question énergétique des bâtiments, en termes d'investissement, je parle bien, en termes de... et sur l'inclusion.

Et donc derrière, se pose la question de : quel est votre... Va-t-on continuer à remplir un bas de laine, qui est le fonds de roulement, sans véritablement mettre derrière des investissements ?

Les investissements, c'est cette partie bâtiminaire, mais c'est aussi sur la partie de remettre de l'argent dans les investissements pour le... Comment ? Les TP,

parce que l'on achète du... On achète du matériel dans les TP, très bien. On investit dans les TP. Par contre, derrière, on n'a plus d'argent pour le fonctionnement.

Donc ce fonds de roulement... L'équilibre de ce fonds de roulement doit aussi être vu dans le cadre d'une partie budgétaire pour permettre de faire tourner nos TP et nos machines.

Parce que l'on peut avoir de belles machines, mais comme vous n'avez pas de quoi acheter les produits pour faire tourner ces machines, cela ne sert pas beaucoup.

Je connais dans... On en a une qui n'est, d'ailleurs, pas encore déballée dans notre labo.

M. Thomas.- Oui.

Alors, beaucoup de choses dans votre question.

En ce qui concerne les bâtiments et la question énergétique.

Oui, je le constate moi-même tous les jours, mon bureau étant, bien que les fenêtres soient fermées, sujet à courant d'air et à déperdition d'énergie.

Alors il faut... Moi, je crois... Il y a une partie « Constat » et une partie « Perspectives » dans votre question.

Je crois tout de même qu'il y a un CPER, un contrat de plan État-Région qui est mis en place, qui prévoit par exemple sur le bâtiment Droit-Lettres 6 millions de travaux pour les fenêtres et pour rendre le bâtiment Droit-Lettres justement... Qui est le plus ancien du campus. Justement moins énergivore.

Les efforts au niveau du campus et des campus, parce qu'il n'y a pas que le campus de Dijon, il y a aussi tous les campus territoriaux, sont absolument considérables.

Je rappelle que l'on a quand même 360 000 m² de construit sur l'ensemble des sites, y compris le site dijonnais, et que les besoins sont absolument considérables et je pense même que si l'on mobilisait la totalité du fonds de roulement pour mettre aux normes énergétiques ces 360 000 m², on n'y arriverait pas.

Donc on sait... J'ai rencontré le pôle Patrimoine, d'ailleurs. On a évoqué la question au cours de la campagne. On sait très bien que c'est un travail de longue haleine et c'est même le tonneau des Danaïdes, c'est-à-dire que c'est un puits sans fond. Cela ne sera jamais fini.

Mais vous avez raison, il faut en tenir compte.

Je crois qu'il y a un contrat de plan État-Région qui a déjà été... qui a commencé d'être conçu pour 2021-2027.

Il y a un certain nombre d'actions en matière énergétique qui ont été d'ores et déjà, je crois, décidées – je parle sous le contrôle du Président sortant - et donc, évidemment, il va falloir s'atteler à cette question.

Maintenant, je ne suis pas certain, alors même que l'on aurait la volonté, et j'ai cette volonté-là, d'avoir les moyens de mettre aux normes tous les bâtiments.

Vous parliez de Gabriel, on peut parler aussi de l'UFR Santé, on peut parler d'IUVV, on peut parler des problèmes de gouttières à la bibliothèque... à la BU Droit-Lettres, etc., etc. Autant de travaux liés à des investissements immobiliers lourds qu'il faudra un jour ou l'autre programmer et le plus rapidement possible. Moi, je l'espère en tout cas.

En ce qui concerne l'inclusion.

Vous faites le constat qu'il y a des marges de progression à l'uB. Je fais le même constat que vous, y compris dans le bâtiment Droit-Lettres où l'on a réalisé un certain nombre de travaux qui permettent une meilleure accessibilité.

Mais ces travaux ne sont pas toujours parfaitement adaptés, alors même que normalement ils devraient l'être. Ils ne sont pas parfaitement adaptés à la situation de toutes les situations de handicap et je crois qu'au-delà de ce qui a été fait ou de ce que l'on pourra faire, il y a... Si l'on veut vraiment mettre en place une politique d'inclusion, il y a une chose à faire et qui est absolument indispensable, c'est que la question de l'inclusion soit systématiquement mobilisée à l'origine de tout nouveau projet, quel qu'il soit, dans notre université.

Et cela sera le rôle, si je suis élu, de la commission « Campus citoyen » que je souhaiterais mettre en place et qui permettrait... qui serait une commission composée de l'ensemble des acteurs de notre université et qui serait chargée, pour tout nouveau projet de notre université, de réfléchir sur les questions d'inclusion, mais au-delà de l'inclusion, de la question environnementale, donc de la dépense d'énergie, de... Comment ? Éventuellement des aspects culturels également de tout nouveau projet. Bref, faire de notre université une université sensible à la question citoyenne dans toutes ses facettes, dans tous ses « démembrements », si je puis me permettre de parler ainsi.

Le Président.- Bien, merci.

Cela fait presque pas loin de 40 minutes de questions-réponses. On avait effectivement besoin d'un petit peu plus de 15 minutes.

Si chacun est bien informé du projet de Vincent Thomas, je vais lui proposer de reprendre sa place et puis d'appeler à mes côtés Sébastien Chevalier pour la deuxième partie.

M. Chevalier.- Je compte sur toi pour me faire un signal lorsque j'atteins les 16 minutes.

Le Président.- Il n'y a pas de problème.

M. Chevalier.- Très bien.

Mesdames et messieurs, bonjour.

Je vais commencer bien évidemment par me présenter, faire un petit résumé de ma carrière, avant de passer un petit peu plus dans le détail sur les points qui correspondent aux grands marqueurs du projet que j'ai porté avec mon équipe tout au long de ces mois.

Alors je suis, je vous l'ai dit tout à l'heure, physico-chimiste, je suis professeur des universités depuis 2007 et j'ai été, et je suis encore, directeur adjoint du laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne, qui est une unité mixte de recherche du CNRS.

Je suis administrateur depuis 2016, donc élu des membres du conseil d'administration.

Auparavant, de 2012 à 2016, j'étais élu de la commission Formation et Vie universitaire et, de 2009 à 2012, j'ai été Vice-président de cet établissement et j'avais en charge la formation, la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants.

Et à la même période, j'ai été chargé de mission du PRES, le PRES qui était l'objet qui préfigurait les COMUE. Et donc cette mission à l'échelle du PRES m'a permis de mieux comprendre, mieux connaître le site Bourgogne-Franche-Comté, de

connaître les écoles et de connaître le fonctionnement notamment avec l'université de Franche-Comté.

Alors, j'ai eu un certain nombre de fonctions et de responsabilités pédagogiques au sein de l'ESIREM, où j'enseigne : responsable de la cinquième année pendant dix ans, responsable du module pédagogique, animateur d'une commission liée à l'orientation.

Je suis, comme M. Thomas, aussi un pur produit de l'université de Bourgogne puisque je suis venu faire mon DEUG de Sciences en 1988 et j'ai été jusqu'à la thèse ici avant d'être nommé maître de conférences en 1999. Et entre les deux, j'ai fait un stage postdoctoral en Allemagne, à l'université technologique de Clausthal dans le Harz.

Peut-être juste une petite synthèse aussi.

Je vous ai envoyé un CV détaillé dans ma candidature qui montre aussi la carrière scientifique d'un enseignant-chercheur de l'université qui contribue au rayonnement de l'établissement de par ses travaux, de par l'animation, de par les conférences-invités.

Je suis particulièrement fier des plus de 100 papiers publiés jusqu'à présent, des 15 chapitres d'ouvrages ou ouvrages, de la vingtaine de thèses encadrées ou co-encadrées. J'ai encore quatre thèses actuellement sous ma direction ou codirection.

Et puis un certain nombre de projets, des projets de recherche, des projets ANR, des projets européens, qui montrent la culture qui est celle d'un laboratoire comme le mien.

Je sais que ce n'est pas la culture de tous les laboratoires de défendre des projets, de déposer des projets, de prendre des risques pour permettre une rupture technologique, scientifique et, du coup, avoir un vrai rôle de leader dans un domaine spécifique en recherche.

Je vous ai envoyé un document long, de 12 pages, qui retrace les grandes lignes de notre projet. Je dis bien « les grandes lignes » parce qu'au total, cela a été un certain nombre de fiches-projets qui ont été envoyées à la communauté tout au long des dernières semaines, des derniers mois.

Je ne vais bien évidemment pas vous lire ces 12 pages, mais je vais faire un certain nombre de focus sur des points qui me semblent importants et qui, encore une fois, correspondent à des marqueurs du projet qui nous anime.

Le premier point va concerner la formation.

Je vous l'ai dit, j'ai été Vice-président et j'avais en charge la formation. Je considère véritablement qu'il est de notre responsabilité d'accueillir les 34 000 étudiants de nos campus au mieux, en leur donnant toutes les chances de réussite, en leur permettant d'appréhender leur métier d'étudiant, car je considère véritablement qu'être étudiant, c'est un métier.

Cela nécessite aussi de travailler en amont de leur entrée dans le supérieur et là, il y a un gros, gros travail à mener avec les rectorats, avec les proviseurs d'établissement, de manière à ce que l'on puisse préparer au mieux la jeunesse qui va intégrer l'université de Bourgogne dans les semaines, dans les mois, dans les années qui viennent.

J'insiste sur ce point. On parle souvent du *continuum* -3/+3. C'est un *continuum* qui est encore un petit peu artificiel et il faut véritablement que l'on accompagne cette jeunesse et qu'elle puisse assumer pleinement ses choix d'orientation qui, selon moi, sont de véritables garanties de réussite lorsqu'ils arrivent dans le supérieur.

Donc je crois véritablement au triptyque « orientation en amont », « réussite pendant », et « préparation à l'après », c'est-à-dire l'insertion professionnelle, qui nécessite bien évidemment de collaborer avec le monde socio-économique.

Je crois aussi véritablement que notre offre de formation mérite un renouvellement dans ses pratiques. C'est-à-dire que l'on doit moderniser notre façon de délivrer nos enseignements.

Moi-même, à l'ESIREM, j'ai innové en pratiquant la pédagogie inversée avec des succès assez importants.

La pédagogie par projet.

Je crois aussi beaucoup à l'hybridation des contenus en utilisant le numérique comme un outil. Le numérique, ce n'est pas une fin en soi, mais cela peut être un formidable outil qui permet d'accompagner la pédagogie universitaire.

Je crois aussi beaucoup à l'utilisation de tiers-lieux. Ces tiers-lieux permettent de casser un peu les codes en termes de formation et, finalement, de délivrer des contenus pédagogiques d'une autre manière.

Je me suis enrichi de tout cela aussi à travers les deux programmes « Investissements d'avenir » que je porte.

Le premier s'appelle « Talent Campus » et vous le connaissez probablement. Il est labellisé depuis 2012. Donc il est porté à l'échelle du site Bourgogne-Franche-Comté. Je le coordonne depuis 2012. Il est doté de 5,3 millions d'euros et ce projet avait pour ambition de travailler sur les compétences transversales des apprenants.

Le constat que j'avais fait à l'époque en tant qu'enseignant-chercheur, c'est que notre système universitaire forme très bien nos étudiants vis-à-vis des disciplines, vis-à-vis de la technicité d'un métier, mais par contre, on oublie souvent de les former à toutes les compétences qui vont environner ces métiers : la confiance en soi, l'estime de soi, la compréhension d'un rôle dans un groupe, etc., etc.

Donc à partir de ce constat, collectivement, nous avons porté ce projet et ce projet, donc, a été labellisé, je vous l'ai dit, et il se termine fin 2020 ou fin 2021.

Le deuxième projet que je porte s'appelle RITM-BFC. « RITM » pour « Réussir, Innover, Transformer et Mobiliser » en Bourgogne-Franche-Comté.

Encore une fois, c'est une démarche collective à l'échelle du site puisque la COMUE porte le projet, et il est distillé dans l'ensemble des membres fondateurs de la COMUE.

Ce projet est doté de 11 millions d'euros, un peu plus de 11 millions d'euros sur dix ans et il a démarré en 2018. Il travaille sur la réussite étudiante, notamment en premier cycle, et sur quelles conditions donner aux étudiants pour bénéficier d'études réussies.

J'insiste sur ces points parce que cela montre encore une fois que lorsque l'on est en capacité de se mettre autour d'une table, autour de projets cohérents, de partager une intelligence collective, le site Bourgogne-Franche-Comté, et je le redirai au moment de la COMUE, gagne quasiment à chaque fois.

On a gagné dans les domaines de la recherche, on a gagné dans le domaine de la pédagogie, et je pense que cela donne pleinement du sens à ce que doit être une COMUE à l'échelle d'un territoire Bourgogne-Franche-Comté.

Le deuxième point que je voudrais aborder avec vous, c'est la recherche.

Ce n'est pas très original, mais j'aborde les deux points phares de notre établissement.

La recherche, et je parle souvent du respect de toutes les recherches. J'insiste beaucoup sur le pluriel et sur le côté interdisciplinaire de notre établissement qui caractérise notre établissement et qui en fait une force.

Cela nécessite aussi d'encourager les recherches, d'accompagner la recherche par projet, mais pas seulement.

Et l'intervention de nos collègues tout à l'heure vis-à-vis des inquiétudes liées à la loi de programmation pluriannuelle de la recherche montre bien qu'il y a probablement une nécessité de rééquilibrer un système et de rééquilibrer ce système de recherche qui est devenu exclusivement de la recherche par projet via l'ANR, via les H2020, via ISITE, via les BQR, via les projets ADEME, via les projets Région.

Je dis souvent qu'en tant que chercheur, je passe 80 % de mon temps à renseigner des projets. Et s'ils étaient tous gagnants la même année, je serais dans l'incapacité de les mener tous de front.

Je vous rassure, ils ne sont pas tous gagnants la même année, donc cela permet de les lisser dans le temps, mais c'est une énergie colossale et je pense qu'il faut rééquilibrer le système pour permettre au développement de toutes les recherches, notamment d'un point de vue fondamental, avec des crédits récurrents de la recherche, vu de l'université mais vu aussi des organismes de recherche qui permettent d'accompagner sur le terrain cette recherche fondamentale qui est nécessaire et indispensable pour valoriser, transférer dans un second temps nos travaux scientifiques.

Je voudrais que l'on parle aussi d'une université accueillante et solidaire.

Effectivement, il y a des mots qui sont galvaudés désormais, donc je ne les utiliserai pas. Mais je crois véritablement qu'il faut que nous soyons dignes de l'accueil nécessaire pour nos étudiants.

Socialement... J'ai parlé de la pédagogie de valeurs, mais socialement, on a des étudiants qui sont en grande, grande difficulté. Il y a une précarité étudiante qui est épouvantable et il est de la responsabilité de l'université, bien sûr, avec en partenariat... avec le CROUS, avec les collectivités, de créer, d'imaginer des dispositifs qui permettent d'accueillir au mieux les étudiants vis-à-vis du logement, vis-à-vis de la nourriture, vis-à-vis de la possibilité d'avoir des études dignes à tout moment de leur cursus.

Cela passe par une mise en place d'un comité RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) que je souhaite instaurer sur le campus et qui devra gérer un fonds de solidarité étudiante qui, à partir de la CVEC, pourrait accompagner, aider des étudiants en grande précarité, notamment lorsqu'ils sont hors les critères du CROUS ou d'autres acteurs sociaux.

Une université accueillante et solidaire, bien évidemment, pour les personnels.

Cela a été évoqué, il y a une grande souffrance chez les personnels, notamment BIATSS. Je l'ai constaté tout au long de la campagne.

Il y a une vraie nécessité de reconnaître le travail accompli par toutes et tous, tous les jours.

Il y a une vraie nécessité d'accompagner les carrières.

Il y a une vraie nécessité d'avoir des régimes indemnitaires qui soient justes et donc probablement repensés.

Il y a une vraie nécessité de repenser la politique des Ressources Humaines et notamment de donner une vision pluriannuelle des emplois.

Il faut véritablement que nous puissions, sur une perspective de quatre ans, anticiper des campagnes d'emploi pluriannuelles de manière à accompagner au mieux les services, les laboratoires, les composantes.

Cela nécessite une nouvelle méthode, un nouveau dialogue et je pense que ce mot-là n'est pas galvaudé dans la mesure où, M. Rollin l'a souligné tout à l'heure, il faut renouer du dialogue entre les personnels et la présidence. Il faut renouer du dialogue entre les catégories professionnelles. Il faut renouer du dialogue avec les organismes syndicaux, notamment dans le cadre du comité technique, même s'il va évoluer dans quelques années véritablement.

Il y a quatre mots que j'ai utilisés régulièrement dans la campagne et que je voudrais reprendre avec vous aujourd'hui : ce sont les mots « transparence », « concertation », « équité » et « explication ».

Je crois véritablement que ces quatre mots doivent caractériser la nouvelle méthode, qui sera la mienne si je suis élu, pour accompagner la politique des Ressources Humaines.

Je voudrais parler de la COMUE, bien évidemment. L'université fédérale de recherche.

J'ai une vision très claire de ce que doit être la COMUE, de la trajectoire qui a été initiée et que nous devons prolonger.

« Université » : pourquoi ? Parce que ce sont nos missions de service public de base, de formation, de recherche, de transfert, de valorisation, de préparation à un métier.

« Fédérale » : c'est probablement le mot le plus important. Le fédéralisme permet de partager un certain nombre de missions, tout en préservant l'autonomie et la stratégie propre à chaque établissement.

« De recherche » : parce que cela nécessite véritablement de partager un certain nombre de missions de manière constante et indélébile.

Et je vois trois missions à partager à l'échelle de la COMUE :

- La première, je l'ai déjà dit, c'est la stratégie de la recherche. Je pense qu'elle doit être pensée à ce niveau-là. Et vraisemblablement, il faudra que l'on travaille à mieux articuler le rôle et les missions des pôles thématiques de la COMUE.

- Le deuxième axe fort pour la COMUE, c'est la visibilité, l'attractivité internationale. Il est clair que montrer la force de frappe de nos établissements à travers UBFC - 70 000 étudiants, 7 000 collaborateurs, une cinquantaine de laboratoires de recherche, des milliers de publications sur un contrat, des brevets, du transfert de la valorisation via la SATT ou via les organismes -, tout cela représente une force de frappe que l'on peut valoriser, que l'on peut porter à cette échelle-là et qui montre la force de Bourgogne-Franche-Comté.

Cela n'empêche pas d'avoir une stratégie propre à chaque établissement.

Encore une fois, la stratégie que nous voyons à l'échelle de la COMUE doit être totalement neutre et transparente pour les acteurs de terrain dans les laboratoires, dans les composantes, dans les services.

Je crois aussi véritablement à une université ouverte au monde qui nous entoure.

Il y a plusieurs niveaux d'ouverture.

Le premier, il est vis-à-vis des territoires et des sites territoriaux. Les campus de l'université de Bourgogne se déclinent au plus près d'une jeunesse qui, le plus souvent, trop souvent, s'autocensure par rapport à l'accès au supérieur.

Je peux vous dire que le Nivernais que je suis considère cela insupportable qu'une jeunesse rurale, périurbaine, ne s'autorise pas le droit d'aller dans le supérieur, d'accéder au supérieur.

Il y a un vrai effort d'accompagnement, il y a un vrai effort aussi de stabilisation d'offres et de formations sur les sites territoriaux qui doivent permettre à cette jeunesse d'accéder, au plus près de leur milieu familial, à l'enseignement supérieur.

Une université qui est aussi ouverte au monde qui nous entoure, bien évidemment, c'est le monde socio-économique.

Lorsque j'étais chargé de mission Insertion professionnelle, j'ai compris véritablement la nécessité que nous avons de construire une offre de formation, d'écouter le monde socio-économique de manière à penser les métiers de demain et donc adapter nos diplômes par rapport à des besoins émergents.

80 % des métiers de 2050 n'existent pas encore à l'heure actuelle. Cela signifie que l'université aura une lourde responsabilité d'accompagner le monde économique de manière à ce que nous puissions penser une offre de formation en adéquation avec les besoins.

L'ouverture au monde socio-économique, c'est aussi la formation tout au long de la vie.

Il y a un levier considérable de formation professionnelle.

Il y a eu des progrès énormes réalisés ces dix dernières années dans la formation continue des étudiants, dans la formation par apprentissage.

Par contre, il nous reste un grand chantier à mener sur la formation professionnelle des salariés et, là, je pense que l'université a toute sa place de manière à accompagner par compétences, par blocs de compétences, par certificats, des salariés d'entreprise.

Une université qui est ouverte aussi, c'est le monde qui nous entoure, ce sont les collectivités.

Le maillage territorial correspond à une réalité de terrain mais aussi à une réalité de dialogue avec les conseils départementaux, avec les communautés d'agglomération, avec les villes, les municipalités, avec le Conseil régional bien évidemment, avec la Métropole de Dijon, bien évidemment.

Il y a un certain nombre de projets emblématiques qui sont en train d'être pensés et qui nécessitent qu'il y ait un dialogue renouvelé, mais un dialogue de confiance aussi avec ces acteurs. Je vais en citer trois :

- Le premier, c'est le Technopôle Santé à Dijon, qui va fédérer les actions de l'université, celles du CHU et celles de tous les acteurs de la Santé, en appui avec la Métropole.

- Le deuxième, c'est le Centre d'excellence de métallurgie des poudres au Creusot, qui devra donner une nouvelle dynamique notamment en termes de recherche sur le site du Creusot.

- Et le troisième, c'est la création d'un département d'IUT à Nevers, un département qui correspond à des besoins liés au bassin d'emploi nivernais.

Je vais terminer ici pour ne pas dépasser le temps.

Je voudrais juste conclure en disant que ces élections sont importantes car il y a un véritable chantier, pour ne pas dire des défis, qui nous attendent. Des défis de société. Il y a une évolution notable de l'offre de formation qui est en cours. On l'a compris, il y a une véritable programmation de la recherche qui sera complexe et délicate à accompagner sur le terrain.

Vous avez compris également qu'une élection de président d'université, c'est une élection qui se mène sur trois tours.

Il y a un système de désignation dans les conseils, le premier tour et puis, après, il y a un système de désignation de personnalités extérieures et c'est ce CA plénier, totalement légitime, qui aura la lourde responsabilité dans quelques minutes de voter pour le onzième président de l'université de Bourgogne.

Vous pouvez compter sur mon énergie. Vous pouvez compter sur mon expérience.

Les dossiers qui nous attendent sont tellement importants qu'il faudra dès aujourd'hui que le nouveau président puisse s'atteler à la tâche et donc porter avec ambition, avec réalisme aussi, ces projets dans leur intégralité.

Je vous remercie pour votre écoute et je suis bien évidemment totalement disposé à répondre à vos questions.

Le Président.- Voilà, merci.

Un petit peu plus de 17 minutes, donc on est dans le même ordre d'intervention.

Qui souhaite maintenant entamer le dialogue avec Sébastien Chevalier?
Alors, Peggy Cénac et puis, ensuite, Emmanuelle Pucéat.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai trois questions.

Deux questions qui sont les mêmes que celles que j'ai posées à Vincent Thomas tout à l'heure, mais je peux les répéter.

M. Chevalier.- Je crois me rappeler.

Mme Cénac-Guesdon.- Et la...

M. Chevalier.- Juste pour que je ne fasse pas de bêtises, c'est la lettre de la Ministre de fin janvier avec les préconisations, et puis c'est...

Mme Cénac-Guesdon.- La LPPR.

M. Chevalier.- ...jusqu'où je suis prêt pour défendre ISITE ?

Mme Cénac-Guesdon.- Cela, c'est la même question.
La première question, c'était sur la LPPR.

M. Chevalier.- D'accord.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc comment peser dans la finalisation de l'écriture de la loi et pour éviter les écueils qui ont été annoncés dans diverses communications ?

Et puis donc le deuxième point justement, jusqu'où êtes-vous prêt pour sauver l'ISITE ?

Et en particulier, les trois points que j'avais évoqués, ce sont le transfert de personnels, un nouveau transfert de compétences et aller au-delà d'une université fédérale.

M. Chevalier.- D'accord, oui.

Mme Cénac-Guesdon.- Et donc la dernière question, je ne sais pas si je la pose tout de suite ou si...

M. Chevalier.- Vas-y, je vais la noter.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc c'est par rapport à ce que vous venez de dire sur la formation tout au long de la vie et donc à l'écriture de blocs de compétences et de certificats.

À quel point est-ce que cette écriture de notre offre de formation en certificats va impacter le reste de l'offre de formation ?

Pas uniquement la formation tout au long de la vie.

Est-ce que c'est quelque chose qui est important dans votre programme ?

M. Chevalier.- OK, merci.

Alors sur la LPPR.

Je vais être en phase avec l'avis de M. Thomas et, je pense, avec mes convictions.

Je crois qu'il est nécessaire qu'il y ait une loi de programmation pluriannuelle de la recherche. J'attends avec beaucoup d'impatience le texte.

Tous les signaux actuellement ne sont pas favorables, dans la mesure où les tentatives de l'État de distiller des informations partiellement, en fait, pour tester un peu la réaction de la communauté, finalement ce qu'il se passe dans toutes les universités et ce qu'il s'est passé dans toutes les sections CNU au mois de janvier montrent que le contenu n'est pas le bon et la méthode n'est pas la bonne.

Je suis bien évidemment totalement défavorable à une précarisation des emplois dans la recherche.

Je suis totalement défavorable à des emplois d'enseignant-chercheur à deux vitesses, avec des comètes qui seraient des chaires juniors et puis des carrières plus laborieuses qui sont les nôtres, de commencer de faire des travaux pratiques, de s'installer dans sa vie d'enseignant-chercheur, de prendre des responsabilités, de passer l'HDR à un moment qui est opportun, et puis finalement, de postuler à d'autres postes via le CNU.

Je raconte une petite anecdote.

Je vous ai dit tout à l'heure que j'étais en « postdoc » en Allemagne. Lorsqu'au printemps 1999, je suis retourné finir mon « postdoc » après le concours de maître de conférences à l'uB, j'ai annoncé que j'étais recruté enseignant-chercheur et les collègues m'ont dit : « Un contrat de combien ? ». Mais j'ai dit : « Je suis recruté à vie ». Et là, les collègues étaient époustouffés, dans la mesure où ce système n'existe pas en Allemagne.

C'est-à-dire que l'on a des contrats de cinq ans qui sont renouvelés ou pas selon la DWG, selon le *Land*, et cela déstabilise complètement les activités de recherche de personnes qui, contrat après contrat, finalement, vivent mal leur métier de chercheur, d'enseignant-chercheur.

Donc je trouve que le système français a cette vertu de stabilisation qui permet de travailler, d'être... d'avoir un équilibre raisonnable entre la formation, la recherche, entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée.

Je trouve cela totalement aberrant que l'on puisse le remettre en cause en voulant copier un modèle anglo-saxon qui n'est pas le nôtre, qui n'est pas notre culture, qui n'est pas notre histoire.

Il y a un autre élément sur lequel je vais être clair, je l'ai dit en introduction : je pense que cette loi de programmation pluriannuelle, mais à condition qu'elle soit véritablement pluriannuelle, peut être une façon aussi d'injecter de l'argent dans les universités, dans les laboratoires, de manière récurrente et de manière plus stable que simplement la logique de l'appel à projets.

Le dernier élément, c'est la sauvegarde du Conseil national des universités, indispensable à la garantie et au regard que les pairs peuvent avoir sur nos dossiers, sur nos carrières.

Et puis le dernier élément, c'est bien évidemment les 192 heures TD qui sont le garde-fou qui protège nos métiers, qui protège nos missions.

Si l'on supprime la logique des 192 heures, on va se retrouver avec des stars de la recherche qui ne feront que de la recherche et qui accompagneront les étudiants au niveau du master et du doctorat. Et puis on aura des supers enseignants mais qui ne feront que de l'enseignement et qui interviendront au niveau bac+2, bac+3, c'est-à-dire dans une logique de collège universitaire.

Encore une fois, c'est un modèle anglo-saxon qui n'est pas le nôtre et je... tu peux compter sur mon énergie pour défendre vis-à-vis de la CPU, si je suis élu, mais aussi pour embarquer notre communauté vers une loi de programmation de la recherche qui nous ressemble.

Concernant ISITE.

Sauver ISITE à tout prix : non. ISITE est important, c'est la carte d'identité de notre site, mais par contre, on ne peut pas le faire à n'importe quel prix.

Moi, j'ai été très gêné par le courrier de la Ministre, comme je l'avais été en juillet dernier par le premier courrier, dans la mesure où l'on sent bien que l'État nous amène dans une intrication qui est plus importante que celle que nous avons imaginée au début du projet.

Je crois véritablement que le modèle... Et c'est là où il faudra que nous soyons constants à l'automne prochain, lorsque nous allons défendre devant le jury international, ISITE.

Le modèle qui a été pensé d'une université fédérale qui respecte les territoires, qui respecte le pluralisme des partenaires, puisque dans notre COMUE, nous avons décidé d'associer deux universités pluridisciplinaires à peu près semblables, avec les mêmes forces, les mêmes faiblesses, on a associé une école sous tutelle de l'Agriculture, une université technologique, une école privée de commerce et de *management*... Bref, toute cette agrégation nous a obligés à penser, à imaginer un modèle différent d'autres COMUE en France.

Ce modèle fédéral, il est unique et je crois véritablement qu'il est de notre responsabilité, nous, acteurs politiques du site, de défendre ce modèle, de le valoriser, de convaincre le jury qu'il a du sens parce que Bourgogne-Franche-Comté, c'est différent d'autres sites au niveau national.

Est-ce qu'il faut partager les fonctions supports ?

Je pense que oui. D'ailleurs, c'est le modèle qui avait été pensé au départ. La partie RH plutôt portée par l'UFC, la partie Finances/Comptable plutôt par l'uB. La partie internationale peut être confiée à une tierce personne.

Je pense que la COMUE est arrivée à maturité pour que l'on puisse avoir ce transfert de compétences.

Est-ce qu'il faut mettre des salariés de nos établissements dans la COMUE ?

Ma réponse est : non. La COMUE a 35 salariés. C'est une cinquantaine de postes en tout, les autres postes étant dispersés ou proposés dans les établissements. Mais la COMUE n'a pas vocation à intégrer des enseignants-

chercheurs ou d'autres personnels BIATSS pour exister et surtout pour porter le système fédéral qui est le nôtre.

La formation tout au long de la vie et l'approche « Compétences ».

Donc dans les quatre réformes Formation qui nous attendent, le Bachelor universitaire de technologie, la réforme des études de Santé, la réforme du Master MEEF, il y a une autre réforme qui va nécessiter d'adapter, d'affiner, de penser différemment notre offre de formation, c'est la loi « Orientation et réussite des étudiants », la loi ORE, qui dans sa... son déploiement complet propose une approche par compétences au niveau du cycle Licence.

Le diplôme reste le diplôme de Licence, c'est-à-dire que tous les étudiants sortiront de l'université avec un diplôme de Licence.

Par contre, ils pourront mobiliser un certain nombre de compétences par blocs ou par compétences distinctes. Ils pourront donc mobiliser ces compétences et donc valoriser différemment leur diplôme.

C'est là où je fais le lien avec la FTLV, c'est que si l'on veut permettre à des salariés d'entreprise, à des étudiants ou anciens étudiants de l'université, de revenir à l'université pour acquérir ces blocs de compétences, en fait, il va falloir que l'on pense différemment notre offre de formation, vraisemblablement pour le contrat prochain, c'est-à-dire le contrat qui débute en 2023.

On a un petit peu de temps pour le faire. Cela ne sera pas naturel pour tout le monde. Il y a des composantes - je pense à Sciences, Vie, Terre, Environnement, et STAPS - qui ont déjà avancé, qui ont commencé, mais il y a plein d'endroits où ce n'est pas encore le cas et donc il faudra accompagner véritablement. Et c'est le rôle des vice-présidents en charge de la Formation. Ce sera leur rôle d'accompagner les équipes pour que l'on puisse, pas à pas, transformer notre offre de formation classique en une offre de formation par compétences.

Je reviens juste... Pour ne pas trop monopoliser la parole sur ce point, mais c'est important.

N'oublions pas aussi que cette loi doit permettre une individualisation des parcours en Licence. Cela signifie que deux étudiants de la même promotion auront le même diplôme, mais que le cheminement au sein du cursus peut être différent et individualisé. Et là encore, cela permettra de mobiliser, de repérer, de valoriser des compétences qui sont propres à chaque individu, même si le diplôme de Licence au bout est le même.

Le Président.- Merci.
Emmanuelle Pucéat.

Mme Pucéat.- Merci.

Vous avez annoncé pendant votre campagne vouloir travailler avec le DG actuel et vouloir créer autour de lui plusieurs DG adjoints, dont un en particulier en charge des Ressources Humaines, un autre en lien avec la formation et vie universitaire.

Est-ce que vous pourriez nous en dire un petit peu plus sur l'articulation des compétences entre ces DG adjoints et les directeurs de pôle et de service ?

Et puis quelles sont les prérogatives qui resteraient au DGS actuel ?

M. Chevalier.- Alors, je le dis avec d'autant plus d'aplomb, que c'est ce dont j'ai bénéficié lorsque j'étais Vice-président.

Lorsque j'étais Vice-président, et Alain l'était avec moi dans l'équipe, nous avons une Direction générale des services qui était composée du DGS et de trois DG adjoints.

L'un était en lien avec la Recherche, un DG adjoint était en lien avec la Formation et la vie étudiante, et un troisième était directeur des Ressources Humaines de l'université.

L'expérience que j'ai eue en tant que Vice-président, c'est qu'il y a un certain nombre de dossiers, de visions technico-administratives de la formation que je ne possédais pas parce que ce n'est pas mon métier. Et donc autant j'étais à l'aise pour porter une politique d'établissement en termes de formation, autant je n'étais pas à l'aise, pour ne pas dire « pas compétent », pour porter ou avoir un regard sur le code de l'éducation, sur la législation ou l'évolution de la législation vis-à-vis de cela.

Donc Christophe Monny à l'époque, qui était le DG adjoint, accompagnait cette démarche sous la direction du DGS, puisque le DGS était le directeur de ces trois DG adjoints.

Et du coup, il y a une forme de fluidité entre la vision politique et le portage politique et son déploiement technique, administratif sur le terrain *via* le DGS et, après, au plus près du terrain avec les responsables de pôle, de service, les directeurs de composante et de laboratoire.

Et moi, j'ai trouvé que ce modèle permettait véritablement de fluidifier et d'éviter l'écueil de considérer qu'un politique fasse de l'administration – ce n'est pas mon métier – et que parfois un administratif fasse de la politique – ce n'est pas son métier non plus.

Donc je pense que cela permet de consolider, renforcer les missions.

Cela permet aussi au DGS d'avoir son équipe dédiée pour mener à bien l'administration de l'établissement.

Et cela permet surtout aux acteurs politiques, aux Président et Vice-présidents, de prendre de la distance par rapport à toute la technicité administrative.

Le Président.- Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui.

Moi, je veux bien revenir sur... Alors, si l'on regarde les résultats électoraux, en particulier dans le collège BIATSS, plus de 55 % des personnels ont voté pour des listes syndicales.

Vous êtes arrivé, dans le collège BIATSS, en tête. On pourrait interpréter cela comme, de la part des personnels BIATSS, une véritable volonté de changement et je dirais aussi : cela transmet... cela transcrit un malaise qui s'est développé dans cette catégorie de personnel tout au long du mandat précédent.

Et un manque de... Enfin... Pour lesquels les personnels BIATSS en très grande majorité ne se reconnaissent pas dans la candidature de M. Thomas.

Je dis cela, ce n'est pas pour dire de quel côté je voterai parce que, de toute façon, je garderai mon indépendance et je continuerai à l'affirmer. Donc même si... J'ai ma liberté de parole et je continuerai à dire les choses telles que je les pense.

Simplement, dans votre propos, et puis dans votre présentation et votre profession de foi, vous faites beaucoup référence... Et je reviens à la question que j'avais posée à M. Thomas sur le dialogue social.

Alors le dialogue social, c'est comme la bienveillance. Pour dialoguer, il faut être deux.

Alors on peut être écouté, on peut ne pas être entendu. Ce sont deux choses différentes.

Moi, je souhaite... Quelles sont les mesures concrètes que vous voulez prendre pour instaurer un véritable dialogue social ?

Quels sont les engagements en termes de dialogue social ?

Moi, j'en aurais une très, très simple. Un comité technique se tient. Une décision, à l'unanimité des représentants du personnel, est votée contre. Faisons comme si de rien n'était et, comme le permet la loi, on passe un deuxième. Toujours unanimité contre. Cela passe au conseil d'administration, on s'assoit sur les représentants du personnel.

Allez-vous prendre un engagement que toute délibération au comité technique, lors d'une première consultation à l'unanimité contre, le dossier sera revu, oui ou non ?

Vous voyez, ma question est assez claire, précise. La réponse doit être courte.

M. Chevalier.- Clair et précis, je le serai.

M. Rollin.- Non, non, mais...

M. Chevalier.- La réponse est « oui ».

M. Rollin.- Non, non, mais je profite aussi... Si je le fais, ce n'est pas innocemment parce que je sais que les promesses... Je fais aussi de la politique et on sait que les promesses n'engagent que ceux qui veulent les entendre, mais au moins, il y a un *verbatim* de cette transcription et on pourra vous rappeler régulièrement ce *verbatim*-là là-dessus.

Donc vous avez répondu à cette question-là.

Sur la politique indemnitaire, vous êtes très flou, tout aussi bien que M. Thomas.

Vous, vous parlez de donner un sens à la politique indemnitaire.

J'aimerais savoir ce que vous appelez par « sens à la politique indemnitaire » puisqu'il y a quand même... Je le rappelle, la politique indemnitaire pour les personnels techniques et administratifs, elle est bien encadrée par le RIFSEEP qui a été instauré et ce cadre-là, j'aimerais bien savoir comment vous allez vouloir le modifier ou quel sens vous voulez donner à cette modification du RIFSEEP.

M. Chevalier.- Alors, j'étoffe ma réponse à la première question quand même parce que j'ai répondu « oui », mais je voudrais donner des arguments.

Monsieur Rollin, nous avons été administrateurs ensemble de 2016 à 2020. Vous avez sûrement remarqué, j'ai souvent pris la parole pour remarquer, regretter l'absence de modification d'une proposition entre le premier CT qui avait voté contre à l'unanimité et le deuxième CT et, finalement, il ne s'était pas passé grand-chose entre les deux.

Donc quand je pense... je parle de changement de méthode, véritablement, je crois que s'il y a un refus complet des organisations syndicales au CT, c'est soit que la décision n'est pas la bonne, soit qu'elle a été mal expliquée, soit qu'il faut la revoir et en partenariat avec les organisations syndicales.

Je ne peux pas être plus clair là-dessus et donc, comme il y a un *verbatim* qui soulignera mes propos, on pourra vérifier dans les années qui viennent, si je suis élu, si j'ai tenu ma promesse.

Vous voyez mon engagement.

Sur le régime indemnitaire.

Le RIFSEEP a été l'occasion de mettre à plat un certain nombre de choses, notamment de reconnaître des fonctions, des missions.

Je pense que l'on peut partir de cette base, peut-être, pour affiner et reconnaître aussi la responsabilité, certes, d'encadrement, mais aussi la responsabilité que peuvent avoir des collègues qui s'occupent de grosses machines dans nos laboratoires, la responsabilité qu'ont des collègues de former des doctorants, de former des collègues sur l'utilisation de ces machines.

Dans un laboratoire comme le mien, le parc... une machine de microscopie électronique à balayage coûte entre 1 et 3 millions d'euros. Ce sont des machines qui sont très complexes à utiliser et je pense véritablement... Et c'est là où je souhaite être juste dans le régime indemnitaire. Je pense que l'on peut reconnaître, dans les missions/fonctions, les responsabilités des uns et des autres, et donc d'une part... donc on peut améliorer, ajuster au mieux le régime indemnitaire de manière à ce qu'il soit le plus juste pour tous.

Le Président.- Merci.

D'autres questions ?

Monsieur Rollin, vous voulez...

M. Rollin.- Oui, oui.

Le Président.- Allez-y.

M. Rollin.- Non, non. Je ne voudrais pas que l'on me taxe de parti pris pour tel ou tel candidat, donc... Et là, j'ai un certain nombre de questions, j'ai lu les programmes avec assiduité.

J'aimerais parler sur les... Vous parlez des mobilités douces. Moi, j'ai un souci parce que quand on parle de mobilités, on a surtout l'impression... Et je parle encore pour les catégories de personnels BIATSS parce que beaucoup de catégories de personnels BIATSS, du fait du coût du logement sur la métropole, habitent en dehors de la métropole, et pour certains assez loin de la métropole. C'est un constat.

Et vous, dans votre... Sur les questions des mobilités douces, on a l'impression qu'elles ne se... qu'elles ne concernent que la partie métropolitaine.

Donc quel dispositif vous voulez mettre en place ?

La question qu'il y a derrière aussi, c'est... Vous parlez de la plateforme... du plateau de covoiturage.

Vous n'avez pas l'impression qu'il est peut-être temps, un peu, de regarder tous les dispositifs qui existent ?

Parce que la Région a fait des plateformes de covoiturage, les métropoles ont fait des plateformes de covoiturage, les communautés de communes sont en train d'en faire aussi. On va arriver à une multitude, chacun dans son territoire.

Et de regarder... Peut-être que cela sera un dispositif annexe que l'on pourra regarder sur la forme, mais lequel véritablement sur les mobilités douces ?

Comment favoriser les personnels qui habitent loin ?

Sur cette question-là, j'ai un exemple très concret. On peut se dire sur le campus dijonnais, on est un peu favorisé parce que l'on a des parkings. Je vais prendre les personnels... quelques personnels qui travaillent sur le campus... Comment ? À Chabot Charny, en plein centre-ville, et qui tous les jours payent environ 5 à 10 euros la journée de travail pour pouvoir garer leur voiture parce que les trams ne correspondent pas, parce que... Etc.

Comment on met en place un véritable système par rapport à ces quelques personnels-là ?

M. Chevalier. - Alors, je vais répondre à vos questions une par une.

Sur la mobilité douce, effectivement, il est plus facile de l'envisager lorsque l'on habite à proximité du campus, notamment si l'on parle du vélo, du vélo électrique, que si on habite à Auxonne, à Genlis ou à Sombornon.

Je crois véritablement qu'il est de notre devoir aussi de travailler avec les collectivités, et je pense à la Métropole notamment, de travailler avec Keolis de manière à faire des parkings relais qui permettent aux gens qui viennent de loin de venir avec leur véhicule en covoiturant.

Je suis d'accord avec vous, il ne faut peut-être pas recréer des dispositifs s'ils existent déjà.

Toujours est-il que le constat que je fais tous les jours en arrivant à l'université par le Boulevard Petitjean, c'est qu'il y a une file de voitures et, si vous regardez bien, ce sont les personnels et les étudiants et ils sont seuls dans leur voiture.

Donc là, véritablement, il faut que l'on change notre culture, que l'on change nos habitudes pour permettre un meilleur covoiturage et donc un partage des déplacements.

Sur Chabot Charny, j'ai été alerté par les collègues, effectivement. Les bras m'en tombaient : depuis que le parking est redevenu payant, les collègues doivent payer tous les jours.

Donc là, c'est pareil, c'est une discussion que l'on pourra avoir avec la Métropole, de manière à ce que l'on puisse bien évidemment préserver cinq à dix places de parking pour les collègues et il n'est pas normal, pas souhaité, pas tolérable que l'on paye son stationnement pour venir travailler.

Je voudrais juste profiter aussi de cette approche écocitoyenne pour peut-être donner une précision par rapport à l'échange que vous avez eu avec M. Thomas tout à l'heure sur les huisseries, notamment énergétiques.

J'ai demandé au pôle Patrimoine une estimation du coût que représenterait le changement des huisseries sur le campus dijonnais, les cinq campus territoriaux. Cela représente 19 millions d'euros. 19 millions d'euros qui permettraient 25 % d'économies.

Je crois véritablement que dans le plan pluriannuel d'investissement, on peut imaginer vis-à-vis des... avec le fonds de roulement, qui est conséquent, on peut envisager 5 millions d'euros par an sur quatre ans, cela fait 20 millions d'euros, cela fait des huisseries changées.

Je pense que véritablement cela permettra d'économiser ces 25 %.

D'autant plus que la loi nous demande 40 % d'économies d'ici à 2030. Donc cela veut dire : une fois que les huisseries seront faites, il faudra passer aux façades, il faudra passer aux toits, de manière à pouvoir respecter ce que la loi nous demande d'ici à 2030.

Le Président.- Des questions ?

Lionel Crognier et puis, ensuite, Arthur Sabatier.

M. Crognier.- J'avais une question sur la pédagogie.

On a 8 000 étudiants en plus, de nombreuses réformes nouvelles - le recrutement, la réforme de Santé, Parcoursup, ORE. Donc de nombreuses réformes, 8 000 étudiants en plus. Des blocs de compétences demain. La nécessité d'individualiser les parcours et des enseignants et aussi bien évidemment des personnels administratifs.

Quelle solution ou quelle vision, de ce côté-là, par rapport à tous ces aspects qui font que... qui sont parfois antinomiques ?

M. Chevalier.- Effectivement, c'est une discussion que l'on a eue longuement lors des CA de ces dernières années, c'est comment, finalement, répondre à une équation complexe : plus d'étudiants, moins d'heures complémentaires, moins d'enseignants puisqu'il y a eu des postes gelés ou peu de postes ouverts aux concours, et puis une offre de formation qui est complexe.

Je crois véritablement qu'il faut que l'on retrouve des campagnes d'emplois qui correspondent à nos besoins d'université.

Cette année, il y a une campagne d'emplois qui a ouvert 42 postes, qui revient à peu près à une moyenne normale.

Je crois véritablement qu'il faut que l'on soit dans cette perspective d'emplois pluriannualisés, qu'il faut que l'on soit dans une perspective gagnante pour tout le monde.

On ne peut pas construire l'offre de formation 2023 sans avoir au moins tout ou partie répondu aux besoins RH en termes d'enseignement, que ce soient des enseignants du secondaire, que ce soient des enseignants maîtres de conférences ou que ce soient des professeurs d'université.

Je crois qu'il faut... Il va falloir véritablement que l'on fasse des choix, qu'on les assume, mais que l'on puisse avoir une vraie assise permettant de développer l'offre de formation et d'accompagner, comme tu l'as dit, des réformes emblématiques complexes qui arrivent.

Après, il y aura probablement aussi la possibilité, je l'ai dit, d'hybrider les contenus pédagogiques. Il y aura peut-être des modalités pédagogiques qui vont permettre de nous soulager, mais cela ne sera pas suffisant pour accompagner pleinement ce qui nous attend.

La bonne nouvelle, c'est que la vague démographique semble se stabiliser.

De mémoire, il me semble que l'on a eu un taux de bacheliers l'année dernière qui était constant par rapport à l'année précédente, ce qui veut dire qu'au moins, de ce côté-là, on va stopper cette arrivée massive.

Ceci dit, moi, je trouve que c'est plutôt un bon signe pour l'université de se plaindre du trop haut nombre d'étudiants. Il y a quelques années, on s'est plaint du trop peu d'effectifs, avec des filières qui étaient en grande, grande difficulté.

M. Crognier.- Merci.

Le Président.- Oui, allez-y.

M. Sabatier.- Merci.

Je vais revenir un petit peu sur l'écologie.

Vous connaissez l'importance que l'on accorde au fait que l'université se saisisse des problématiques environnementales et donc j'aimerais connaître plus en détail votre vision de l'écoresponsabilité de l'université de demain.

M. Chevalier.- Alors effectivement, j'en ai fait un volet important du projet.

Il faut que cela soit une constante dans la stratégie d'établissement, c'est-à-dire que cette problématique, ce raisonnement en termes d'environnement et d'écologie doit être à tous les moments de la vie de l'établissement.

Pour la recherche, pour la négociation des marchés... Les marchés doivent être négociés et mettre une contribution écologique environnementale pour le transport, pour la nourriture et privilégier les circuits courts, pour l'organisation des colloques.

Je souhaiterais mettre un bonus dans le BQR, de manière à ce que quelqu'un qui s'engage à avoir une démarche écologique parce qu'il organise un colloque puisse bénéficier de ce bonus.

Cela passe véritablement aussi par des systèmes de tri sur le campus.

Ce sont les étudiants qui m'interpellent et je vais vous dire mieux, j'ai eu deux lycéennes... deux collégiennes de troisième en stage avec moi il y a 15 jours et les deux jeunes filles m'ont fait la remarque : « Mais Monsieur, pourquoi il n'y a pas de poubelles de tri sur le campus ? ».

Alors, ce sont des gestes tout bêtes, mais mis bout à bout, ces gestes feront que l'université de Bourgogne sera vertueuse en termes d'écologie et d'environnement.

Je crois aussi véritablement au rôle moteur, majeur, que nous devons avoir pour l'éducation des 34 000 étudiants mais aussi les 3 000 personnes qui travaillent sur nos campus tous les jours.

C'est la mise en place d'une UE transversale écocitoyenne qui permette à des étudiants mais aussi à des personnels de l'université d'obtenir un certificat à la fin en termes d'environnement et d'écologie.

Ce sont bien évidemment aussi les relations étroites avec les collectivités pour que l'on ait, toutes et tous, une démarche vertueuse en termes d'écologie et d'environnement.

C'est la mise en place de parkings avec des prises pour les véhicules électriques.

C'est la mise en place de parkings sécurisés pour les vélos et notamment les vélos électriques. Il n'y a pas de dispositif protégé pour les vélos électriques sur nos campus.

Donc voilà, ce sont autant de démarches qui, mises bout à bout, feront de l'université de Bourgogne une université emblématique et qui sera un peu unique en France.

Si je suis élu, il y aura une... il y aura deux vice-présidences qui seront très connectées à cet objet.

La première, c'est une vice-présidence déléguée à l'écocitoyenneté et aux solidarités.

Et la deuxième, c'est une vice-présidence déléguée à la responsabilité sociale et environnementale étudiante.

Donc je compte véritablement sur ces deux acteurs politiques importants de l'équipe pour porter une ambition collective en termes d'écologie et d'environnement.

Le Président.- D'autres questions ?

Guy-Daniel Ligan.

M. Ligan.- Bonjour.

Alors, je vais poser deux questions.

Une première concernant les BIATSS et ma question sera un peu orientée un peu sur la question de M. Rollin et la question de mon ami David Cousson concernant les BIATSS, si je peux faire une répétition.

Qu'est-ce que vous pensez ou comment pensez-vous traiter - n'est-ce pas ? - le problème des contractuels et des CDI - le même problème... la même question à peu près ?

Et si vous êtes élu, comment envisagez-vous gérer le sujet des primes et l'évolution des carrières des BIATSS ?

Cela, c'est la question concernant les BIATSS.

M. Chevalier.- Est-ce que je réponde déjà ?

M. Ligan.- Et puis la deuxième question, elle est très subsidiaire. Cela concerne la COMUE.

Vous savez bien que depuis quelques années, on a perdu quelques sièges. La Région, le CROUS...

Pourtant, numériquement, nous sommes à l'avantage par rapport à nos confrères franc-comtois.

Et vous savez très bien aussi que... Et tout à l'heure, dans votre allocution, vous avez très bien expliqué qu'il y avait des points forts tels que la Recherche qu'il fallait impulser via la COMUE.

Sans oublier aussi - n'est-ce pas ? - l'uB. Vous avez bien fait état de l'uB en disant qu'effectivement l'uB aussi ne sera pas en reste pour impulser la recherche et tout ce que vous avez pu expliquer.

Et... Or, j'ai cru comprendre que quelques membres, quelques personnes de l'uB, de conseils de directeurs de composante et de laboratoire qui ont déclaré que la question du siège social de la COMUE était symbolique et qu'il était indifférent qu'il se trouve à Besançon.

Alors, de ce fait, je voulais juste vous poser une simple question : comment vous positionnez-vous ?

M. Chevalier.- Très bien.

M. Ligan.- Voilà, je...

M. Chevalier.- Question très facile, merci.

M. Ligan.- Voilà, question subsidiaire.

M. Chevalier.- Alors, sur les BIATSS.

Le constat partagé avec M. Thomas de la difficulté de ce *turnover* incessant dans les services, du fait que cela déstabilise des services, des composantes, des structures. J'ai voté contre la charte des contractuels à l'époque, lorsqu'elle avait été proposée, parce que je ne comprenais pas pourquoi on s'imposait cette rotation tous les trois ans, alors que les gens qui partent au bout de trois ans sont les gens qui ont

atteint leurs compétences... leur niveau de compétences dans un service où ils ont compris leurs missions.

Souvent, on les a formés. Donc cela veut dire qu'il y a de l'argent aussi qui a été investi pour les former sur des objets des fois très techniques, via un logiciel, ou sur une technicité liée à l'administration ou à une machine.

Je vais être très clair. Je ne comprends pas la plus-value d'un établissement de ne pas pérenniser un emploi lorsque la mission, elle, est pérenne.

Qu'il y ait... Donc on en parlait tout à l'heure, 600 contractuels à l'université. Qu'il y ait un nombre de contractuels à l'université parce qu'il y a des services qui en ont besoin quand il y a une surcharge de travail, lorsqu'il y a des congés maternité, des congés maladie, bien évidemment, c'est normal qu'il y ait un certain nombre de contractuels.

Mais quand il y a une mission pérenne, c'est-à-dire que... Je prends un poste d'assistant ingénieur dans mon équipe au laboratoire. Ce poste d'assistant ingénieur, il est indispensable pour la jouvence du matériel, pour l'accompagnement des étudiants, pour la sécurité... l'hygiène et la sécurité - on manipule des gaz parfois toxiques, il y a des fours à très haute température, il y a des machines sous vide, il y a de la verrerie, bref...

Pendant trois ans, je n'ai pas eu d'assistant ingénieur parce que l'on était dans une logique de proposer un contrat. 1 700 euros brut, de mémoire. Et donc personne ne venait... Avec aucune perspective de concours au bout. Donc personne ne venait.

Il est clair que ce type d'emploi... Mais il y en a des dizaines d'autres à l'université. Quand la mission est pérenne, il faut véritablement que l'on ait un emploi pérenne dessus.

Alors, cela va prendre du temps. On ne va pas le faire en une année. On a les quatre ans d'un mandat et puis peut-être confier à l'équipe suivante une stratégie ou une logique en ce sens, mais je crois véritablement qu'il faut stabiliser ces emplois.

Maintenant, la question facile sur le siège de la COMUE.

Alors, je vais vous dire : ce n'est pas ma préoccupation du moment. On part de tellement loin avec la COMUE, il y a une telle défiance entre les acteurs de la COMUE, il y a un tel malaise entre les acteurs de la COMUE, je pense que véritablement la première chose à faire, le premier objectif, c'est de reprendre le dialogue avec l'intégralité des membres de la COMUE, notamment entre l'uB et l'UFC.

Et le travail que j'ai mené depuis presque un an, que ce soit avec Daniel Gilbert ou Macha Woronoff, qui sont les deux candidats à l'UFC, ce travail de fond a permis deux choses.

D'une part, de caler une méthode de travail si nous sommes élus, c'est-à-dire de croiser les bureaux des établissements, de faire des CA communs aux établissements. Lorsqu'il y a des décisions importantes à prendre, on les prendra collégalement. Donc cela, c'est pour la méthode.

Et puis surtout, c'est de fixer cette stratégie avec ces trois leviers pour la COMUE : une université fédérale de recherche, avec stratégie de la recherche, stratégie internationale et portage de projets emblématiques.

Je l'ai dit : chaque fois que l'on a travaillé intelligemment avec nos collègues du site de Bourgogne-Franche-Comté sur un projet cohérent, avec une dynamique et dans la confiance, on a gagné à chaque fois.

Et je peux vous dire que si les hommes et les femmes qui vont gouverner les établissements dans les jours qui viennent ne s'entendent pas sur ces points, vous pouvez mettre le siège de la COMUE au Haut-Folin dans la Nièvre ou au Mont d'Or dans le Haut-Doubs, cela ne changera rien.

Donc je pense que ce n'est pas... À ce stade-là, ce n'est pas l'enjeu véritable.

Par contre, que l'on puisse alternativement faire les CA de la COMUE une fois à Dijon, une fois à Besançon et, pourquoi pas, sur les sites territoriaux, que l'on puisse alterner les conseils académiques également et que cela ne se passe pas tout à Besançon, moi, cela me va bien.

Que l'on envisage, dans un autre temps peut-être, un siège politique à Dijon, un siège administratif à Besançon, un peu dans l'équilibre que la Région a été obligée d'instaurer aussi lorsqu'il y a eu fusion de la Région, moi, cela me va bien.

Mais franchement, ce n'est pas, à mon avis, dans les chantiers qui nous attendent et dans les choses à faire très rapidement, pour ne pas dire immédiatement vis-à-vis de la COMUE, je ne crois pas que cela soit la priorité du moment, même si l'on peut se poser la question.

M. Ligan.- Tout à fait.

Mais vous n'avez pas répondu à la...

M. Chevalier.- Alors...

M. Ligan.- ...à la deuxième question des BIATSS concernant comment est-ce que vous pouvez gérer le sujet des primes et...

M. Chevalier.- Ah, oui.

M. Ligan.- Voilà. Et l'évolution des carrières des BIATSS.

M. Chevalier.- Alors sur les primes, je crois que je suis... Je vais répondre un peu ce que j'ai répondu à Jean-Emmanuel Rollin tout à l'heure.

Je pense que l'on peut... Il y a des tableaux de fonctions qui ont été mis en œuvre, on peut aussi s'appuyer sur le RIFSEEP pour avoir, encore une fois, une gestion des primes qui soit cohérente, qui soit juste et qui soit équitable pour tous.

Donc je reste sur la même tonalité.

Sur l'autre point, rappelez-moi ?

M. Ligan.- L'évolution des BIATSS.

M. Chevalier.- Ah, oui, l'évolution des BIATSS.

Alors vous avez... Vous n'êtes pas sans noter qu'il y a une loi qui date du 6 août 2019 qui change la fonction publique et normalement qui fait disparaître les comités paritaires.

Rien n'interdit à un établissement d'avoir l'équivalent d'un comité paritaire qui permette d'appuyer, d'épauler, d'accompagner le dossier d'un collègue...

M. Rollin.- Non, non, non, non.

M. Chevalier.- ...lorsqu'il demande une promotion au niveau du Rectorat ou...

M. Rollin.- Non, non.

M. Chevalier.- ...au niveau du Ministère.

M. Rollin.- Non, non.

M. Chevalier.- Je pense que, là encore, je...

M. Rollin.- Non, non.

M. Chevalier.- ...je ne vais pas...

M. Rollin.- Non, pas d'accord.

M. Chevalier.- ...le faire sans les organismes de recherche.

M. Rollin n'est pas d'accord, mais d'autres organismes me l'ont demandé. Je pense que si...

M. Rollin.- Oui, mais là, vous allez sur un terrain juridique très bâtarde. Je vous le dis tout de suite.

M. Chevalier.- D'accord, donc...

M. Rollin.- La loi, elle (*suite inaudible*).

M. Chevalier.- ...le voyant rouge est allumé.

Juste, le comité paritaire tel qu'il était jusqu'à présent n'existant plus, on peut imaginer un dispositif qui permette d'accompagner le dossier des collègues...

M. Rollin.- Non.

M. Chevalier.- ...lorsqu'ils demandent une promotion, au niveau du Rectorat, au niveau du Ministère.

Le Président.- Merci.

D'autres questions ?

Les choses sont claires là aussi, vous êtes suffisamment informés.

Les deux candidats ont eu, à une minute près, le même temps de questions et de réponses.

Donc si chacun est bien informé, je vais vous proposer de passer au vote.

Donc Jean-Marc, vous allez expliquer maintenant la procédure.

M. Bourgeon.- La procédure est relativement simple. On vous a tous distribué une enveloppe avec un nom de chaque candidat. Pour élire le candidat... enfin, le président, il faudra 17 voix, qui est la majorité absolue.

Alors, oui. On a reçu... On a trois procurations actuellement.

Une procuration de Mme Stéphanie Dauphin-Benoist à l'attention de Mme Laurent Alexandra.

Nous avons une procuration de M. Tissier Alexandre à l'attention de Mme Adamiak Ambre.

Et puis nous avons une dernière procuration de Mme Ponse-Wilhelm Pascale à l'attention de Mme Pucéat Emmanuelle.

Donc ces trois personnes-là doivent voter deux fois.

On va passer vers vous comme on l'avait fait la dernière fois pour récupérer l'ensemble des bulletins.

Si l'on n'atteint pas les 17 voix pour l'un des deux candidats, nous referons un tour et, au bout de cinq tours, si l'on n'a pas de majorité qui se dégage, absolue, nous serons obligés de reconvoquer une séance du conseil d'administration dans les quinze jours qui viennent.

(Il est procédé au vote à bulletin secret puis au dépouillement)

M. Bourgeon.- Ce qui nous donne en résultat 16 « Vincent Thomas », 14 « Sébastien Chevalier » et 2 « blanc ».

Donc nous n'avons pas atteint la majorité absolue. Nous devons donc procéder à un deuxième tour.

(Il est procédé au vote à bulletin secret puis au dépouillement)

M. Bourgeon.- Nous obtenons donc 17 voix pour Vincent Thomas contre 13 « Sébastien Chevalier » et 2 abstentions.

Vincent Thomas est donc élu Président de l'université au deuxième tour.

(Applaudissements)

M. Thomas.- Donc peut-être pas encore à la chaire, mais simplement souligner une chose, c'est que d'abord... Pardon.

D'abord, merci aux membres du conseil d'administration pour leur confiance. Je suis très ému, je ne vous le cache pas.

Je crois que cette campagne électorale, elle a été très longue, en réalité.

Sébastien, tu l'as souligné tout à l'heure. Ce sont trois tours.

Je crois qu'elle a été digne. Il y a eu forcément à un moment ou à un autre un peu de raidissement des discours.

Je voudrais que l'on laisse tout cela derrière nous et que l'on essaie maintenant ensemble de travailler pour notre communauté universitaire qui a des forces formidables, il y a encore du potentiel à exploiter et je crois qu'il faut que l'on le fasse tous ensemble.

Donc voilà.

Merci encore à vous et puis je rends la parole au Président de ce conseil.

Le Président.- Merci.

Il me reste, moi, à vous saluer toutes et tous.

C'était le dernier conseil d'administration que je présidais après huit années.

Je veux vous remercier et remercier également l'ensemble de la communauté universitaire qui s'est engagée dans une campagne qui était pleine de sérénité et qui fait, je pense, honneur à l'université de Bourgogne.

Donc je vous confirme que la cérémonie de passation de pouvoir aura lieu
demain après-midi.

Je vous remercie toutes et tous.

M. Thomas. - Merci.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 40)

Le Président

Vincent THOMAS